

PRIX DU NUMÉRO

France . . 1 fr. 60

Etranger. 2 fr. —

7 MAI 1921

N° 3307

65^e Année



LE

MONDE ILLUSTRÉ

REVUE FRANÇAISE ET DU FOYER

HEBDOMADAIRE UNIVERSEL



ABONNEMENTS

	Un an : 72 fr.		Un an : 92 fr.
FRANCE	6 mois : 37 fr.	ETRANGER	6 mois : 47 fr.
	3 mois : 19 fr.		3 mois : 24 fr.

La reproduction des matières contenues dans le MONDE ILLUSTRÉ est interdite.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

13, Quai Voltaire, 13

PARIS (7^e Arr^e)

TÉLÉPHONE N^o :
Fleurus 18-30, 18-31, 18-32

CHÈQUES POSTAUX :
Paris - Compte N° 5909.

1889

★★ Pour avoir toujours
du Café Délicieux ★★
Torréfaction parfaite • Arome concentré • Supériorité reconnue

CAFÉS
MASSET
BORDEAUX

Grande Cafétéria MASSET
138, 140, 142, Rue Ste-Catherine. — BORDEAUX
Expédition dans toute la France, FRANCO port et emballage, contre
mandat-poste, par colis postaux de 2k. 500 et 4k. 500.
Prix-Courant des CAFÉS Verts ou Torréfiés, sans frais, à toute demande.

BORDEAUX — MARSEILLE — LYON — NANCY — LILLE — BRUXELLES

Apprenez rapidement chez vous la
STENO-DACTYLO
Demandez le Programme gratuit
des Etablis JAMET-BUFFEREAU 96, Rue de Rivoli, PARIS

Dans tous les Cafés, demandez un
LILLET
QUINQUINA au VIN BLANC du pays de SAUTERNES
· 10 Grands Prix · LILLET Frères, PODENSAC (Gironde)

La FRANÇAISE-DIAMANT
a remporté toutes les grandes épreuves sur route et sur piste
Faites choix d'une bicyclette La FRANÇAISE-DIAMANT
9, Rue Descombes. — PARIS-17^e

HISPANO DELAGE RENAULT CHENARD
BONDIS & CIE
45, Avenue de la Grande-Armée, PARIS
VENTE - LOCATION - GARAGE

COEUR DE FLEURS
ENVIRANT Maurice Bertin PARIS
APTIVANT Paris

N'ABIMEZ PLUS VOS MURS
TENTURES etc. avec les clous et les pitons
SERVEZ-VOUS DU MERVEILLEUX CROCHET "X"
qui se fixe avec une aiguille acier dans tous les murs, même
en briques, se laisse sans peine après l'extinction, porte 10.
15 et 20 kil. Faites le véritable Crochet X. La vente
partout Anglo-Franch C° 37, rue d'Enghien, Paris
— SE MEILLEUR DES IMITATIONS —

POUR MAIGRIR
SANS NUIRE à la SANTÉ, prenez le
Thé Mexicain du Dr Jawas
L'obésité détruit la beauté et vieillit avant l'âge; si vous voulez rester toujours jeune et mince, prenez le Thé Mexicain du Dr Jawas et vous maigrirez sûrement et lentement, sans fatigue et sans aucun danger pour la santé.
C'est une véritable cure végétale et absolument inoffensive.
SUCCÈS UNIVERSEL — 8e métier des Contrefaçons
La boîte, 6,60 (impôt compris); franco 6,95; ttes Pharmacies et
Gde PHARMACIE DU GLOBE, 19, Boul. Bonne-Nouvelle, PARIS

ANCHOIS sans Arêtes
"GREY-POUPON"
à l'Huile d'Olive
OLIVES FARCISS

NETTOYEUR DE BOUGIES SUPPRIME LA PANNE
APAX PRIX 9⁵⁰
concessionnaire BOUGIE POGNON PARIS

LA REVUE COMIQUE, par Jehan Testevuide



— Pstt ! Ecoute un peu... J'ai besoin d'un sabre !



— Il serait allé à Berlin, Lui...
— Oui, oui... ou peut-être, à Limoges !



— T'en fais pas papa, le plus dur, c'est vous autres qui l'avez fait, tout de même !



— Fi ! Fi ! le vilain brutal !!!

VIN GÉNÉREUX
TRÈS RICHE
EN QUINQUINA

BYRRH

SE CONSOMME
EN FAMILLE
COMME AU CAFÉ

PARFUMS PRODUITS DE BEAUTÉ
exiger sur chaque article
le Prénom et date de fondation 1917.
ERNEST COTY
EN VENTE PARTOUT CROS:
8^{me} Rue Martel, PARIS.

Spéciale de la Chevelure
Fluide d'Or
Lotion à l'EXTRAIT DE CAMOMILLE OZONIFIÉE
Donne à la Chevelure les colorations
blondes les plus délicates
Ce produit n'est pas une Teinture
J. LESQUENDEU. PARFUMEUR. PARIS

Les cycles et
motos "Armor"
ont eu dans toutes
les courses, des
succès, grâce à
leur fabrication
soignée

Armor
23, Avenue Trudaine
PARIS
AGENTS PARTOUT
CYCLES MOTOS

Etabli PUBLICITO, Garches (S.-et-O.).

C'est un fait
qu'il est facile de
contrôler : quand
on a monté une
"Armor" on
n'en veut plus
d'autre

MESDAMES
Les Véritables CAPSULES
des Dr JORET & HOMOLLE
Guérissent Retards, Douleurs,
Régularisent les Époques.
1^{er} 8^{me}, 60^{me} SÉGUIN, 165, Rue S.-Honore, Paris.

N'ACHETEZ MONTRE
BIJOU ni ORFÈVRERIE
sans consulter le Catalogue
de **G. TRIBAUDEAU**
Fabriquant à BESANÇON
expédié franco sur demande.
La plus ancienne et la plus
importante Fabrique Française
vendant ses produits
directement à la clientèle.
1^{er} PRIX — 25 MÉDAILLES D'OR
au Concours de l'Observatoire de Besançon.

BELLE JARDINIÈRE

LA PLUS GRANDE MAISON DE VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER



A PARIS
 MAISON
 PRINCIPALE
 2, Rue du
 Pont-Neuf

Succursale :
1, Place de Clichy
 qui vient d'être agrandie
 et réorganisée en vue de
 répondre à l'extension
 continue de la clientèle
 des 8^e, 9^e, 17^e et 18^e. Arrondis^{ts}.
 et de la Banlieue Nord et
 Nord-Ouest.



EN PROVINCE, les seules Succursales sont à :

• LYON • MARSEILLE • BORDEAUX • NANTES • NANCY • ANGERS •

*VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR
 HOMMES, DAMES, JEUNES GENS, FILLETTE & ENFANTS*

... Envoi Franco sur demande de : Feuilles de Mesures, Catalogues et Echantillons ...



Kortia

KUMMEL DE LUXE

Monopole :
PERNOD PÈRE & FILS
AVIGNON

L'ANIS PERNOD
la plus fine des liqueurs anisées

LE MARABOUT
le plus suave des apéritifs amers

LE RIVOLI
le plus aromatisé des vermouths

sont les spécialités de
PERNOD Père & Fils, AVIGNON

*Succursales à PARIS, CHARENTON,
LYON et MARSEILLE*

C'est sur la bicyclette
Alcyon

que FABER
LAPIZE
GARRIGOU
DEFRAYE
ONT GAGNÉ LE
TOUR DE FRANCE

et ils ne l'ont gagné que lorsqu'ils montaient
— **ALCYON** —

la marque qui crée les champions

Usines Alcyon : Courbevoie. — Agents partout



CHAMPAGNE
PERRIER-JOUËT
EPERNAY

AGENTS PRINCIPAUX EN FRANCE :

PARIS : COUDERC et DUNKEL, 5, rue Meyerbeer. | LYON : F. MOREL, 11, rue Grôlée
NICE : A. BALIN. Les Terrasses Saint-Antoine, Chemin du Petit-Juas, Cannes.
BORDEAUX : DE TENET et DE GEORGES. | LILLE : D. CORDONNIER, 13, rue Fabriey



Je suis heureuse de me joindre à tous ceux et celles qui célèbrent les merveilleux effets du Dentol.

Le Dentol (eau, pâte, poudre, savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il raf-fermit les gencives. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Le Dentol se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.

Dépôt général : **Maison FRÈRE**, 19 rue Jacob, Paris.

CADEAU Il suffit d'envoyer à la **Maison FRÈRE**, 19, rue Jacob, Paris, un franc en timbres-poste en se recommandant du "Monde Illustré" pour recevoir franco par la poste, un délicieux coffret contenant un petit flacon de Dentol, une boîte de Pâte Dentol, une boîte de Poudre Dentol et un échantillon de Savon dentifrice Dentol.

DUCHESNE
Georges PEROL Suc^r.
5 & 7, Boulevard des Filles du Calvaire, Paris

PAPIERS PEINTS
PAPIERS DE TOUS STYLES — DÉCORATION AU LÉ
DERNIÈRES CRÉATIONS: EN
TISSUS — TOILES IMPRIMÉES — CRETONNES
La Maison entreprend la Pose
de tous ces Articles
PARIS et PROVINCE

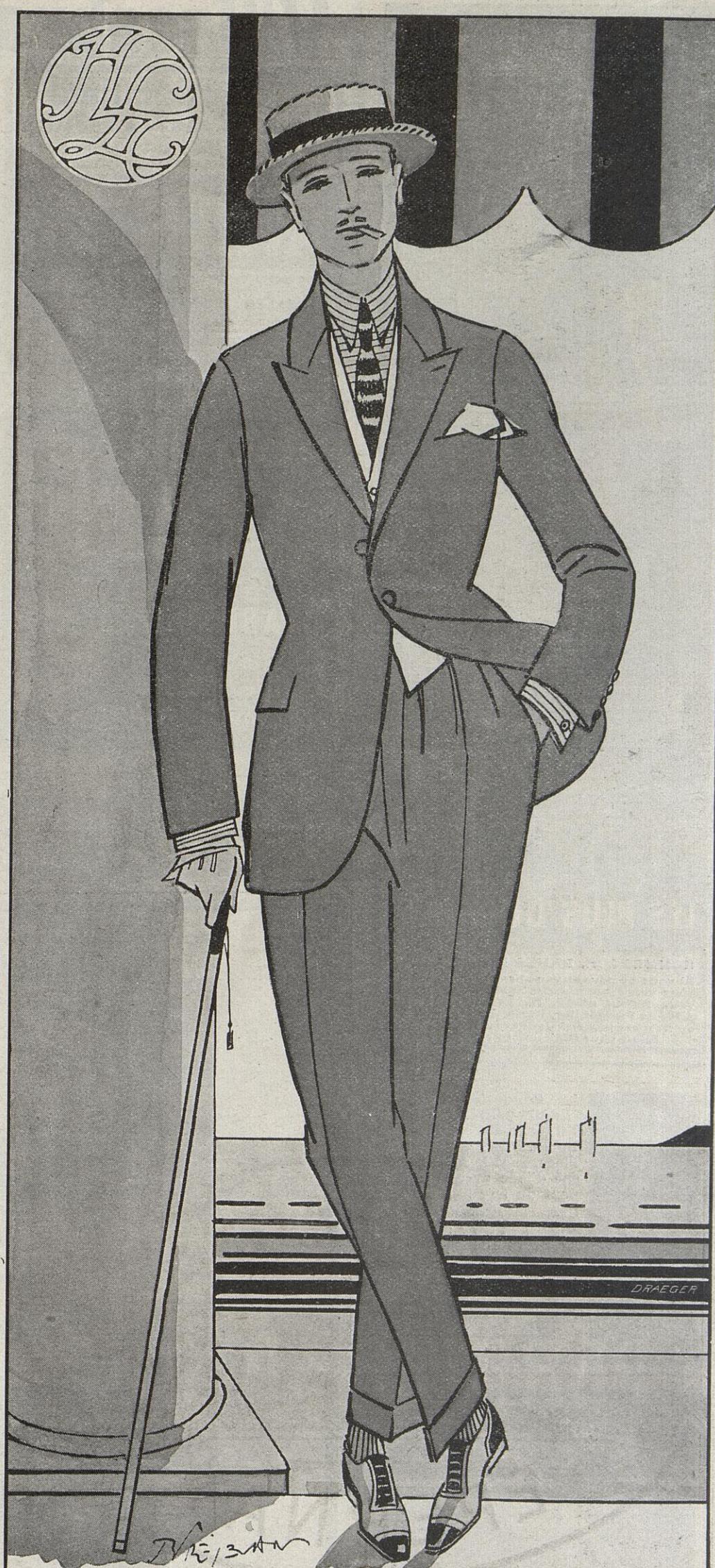
ENVOI FRANCO D'ALBUMS



ASCOLÉINE RIVIER

SANS GOÛT DÉSAGRÉABLE
EST TOUJOURS ACCEPTÉE.
SURTOUT SOUS LA FORME "COMPRIMÉS"

TOUTES PHARMACIES OU À DÉFAUT CHEZ M. HENRI RIVIER PH. 26-28 RUE ST CLAUDE, PARIS



LE GOUT DU JOUR

Créer des complets, des pardessus, des tailleur et des robes, suivant la mode la plus nouvelle et le goût le plus sûr sont choses faciles, qualités ordinaires pour HIGH LIFE TAILOR. Mais offrir cela aux conditions inattendues, incroyables de 250 francs pour un tailleur, de 200 francs pour un complet semblait impossible. Le miracle est réalisé. Au 112, rue Richelieu, au 12, rue Auber, des modèles se voient en attendant de les voir sur tous nos élégants et toutes nos élégantes, heureux d'être habillés, au goût de leur personne, au goût de leur fortune, donc au double goût du jour.

Le catalogue de costumes sur mesure sans essayages, contenant la manière de prendre soi-même ses mesures strictement exactes, est envoyé gracieusement à toute demande adressée à HIGH LIFE TAILOR, 112, rue Richelieu, ou, 12, rue Auber, Paris.

TALONS CAOUTCHOUC
Wood Milne



LES PLUS DURABLES

HOMMES 2 fr., DAMES 1 fr. 50 la paire.
Si vous ne pouvez vous procurer ces talons chez votre fournisseur habituel, adressez-vous Rayon n° 17, H. E. Skepper, 103, Avenue Parmentier, Paris. Joindre mandat ou timbres poste et donner le tracé de votre talon pour indiquer la grandeur.



Villacabras

La REINE des Eaux Purgatives
PARCE QUE NATURELLE

Toilette intime

Pour conserver sa SANTE et sa BEAUTÉ
TOUTE FEMME doit faire usage
du PLUS PUSSANT ANTISEPTIQUE. L'

ANIODOL

Souverain contre tous Malaises périodiques.
Préservatif et Curatif
des MALADIES INTIMES : Pertes, Métrites,
Salpingites, Fibromes, Cancers, etc.
DÉSODORISANT PARFAIT

Tissus. PRIX: 6fr. le flacon pour 20 lit.

COGNAC
OTARD

OTARD-DUPUY & C°

Etablis depuis 1795
dans le Château de Cognac
Berceau du Roi François I^r

Pour AVOIR de BELLES et BONNES DENTS
SERVEZ-VOUS TOUS LES JOURS DU

SAVON DENTIFRICE VIGIER

Le Meilleur Antiseptique, Pharmacie, 12, B^e Bonne-Nouvelle, Paris.

dans tous
les pays

LA
CRÈME
SIMON
PARIS

est unique
pour la toilette

A. FORMISYH —

POUDRE ET SAVON



MON HARTOG. J^R

5 RUE DES CAPUCINES PARIS

LA PERLE IMITATION "POTIEZ"
EST CELLE QUE L'ON AIME —

UN COPIE DE TOUS VOS BIJOUX DE TOUTES
VOS PIERRES. LES FAÇONS LES PLUS RICHES

DEMANDEZ MON
CATALOGUE P,

JUCUNDUM



565

BATON
A RASER
565
VAUT
DE L'OR

MAURICE BERTIN
PARIS

Sigiet SAVON ROYAL
de THRIDACE
PARIS SAVON VELOUTINE

OBÉSITÉ LIN-TARIN CONSTITUTION

FORCES INCONNUES
Avec la RAYONNANTE, expédiée à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre volonté, même à distance. Dem. à M. STEPHAN 92, Bd St-Marc, Paris, son livre N° 44. GRATUIT

LIQUEUR
COINTREAU
TRIPLE-SEC
ANGERS



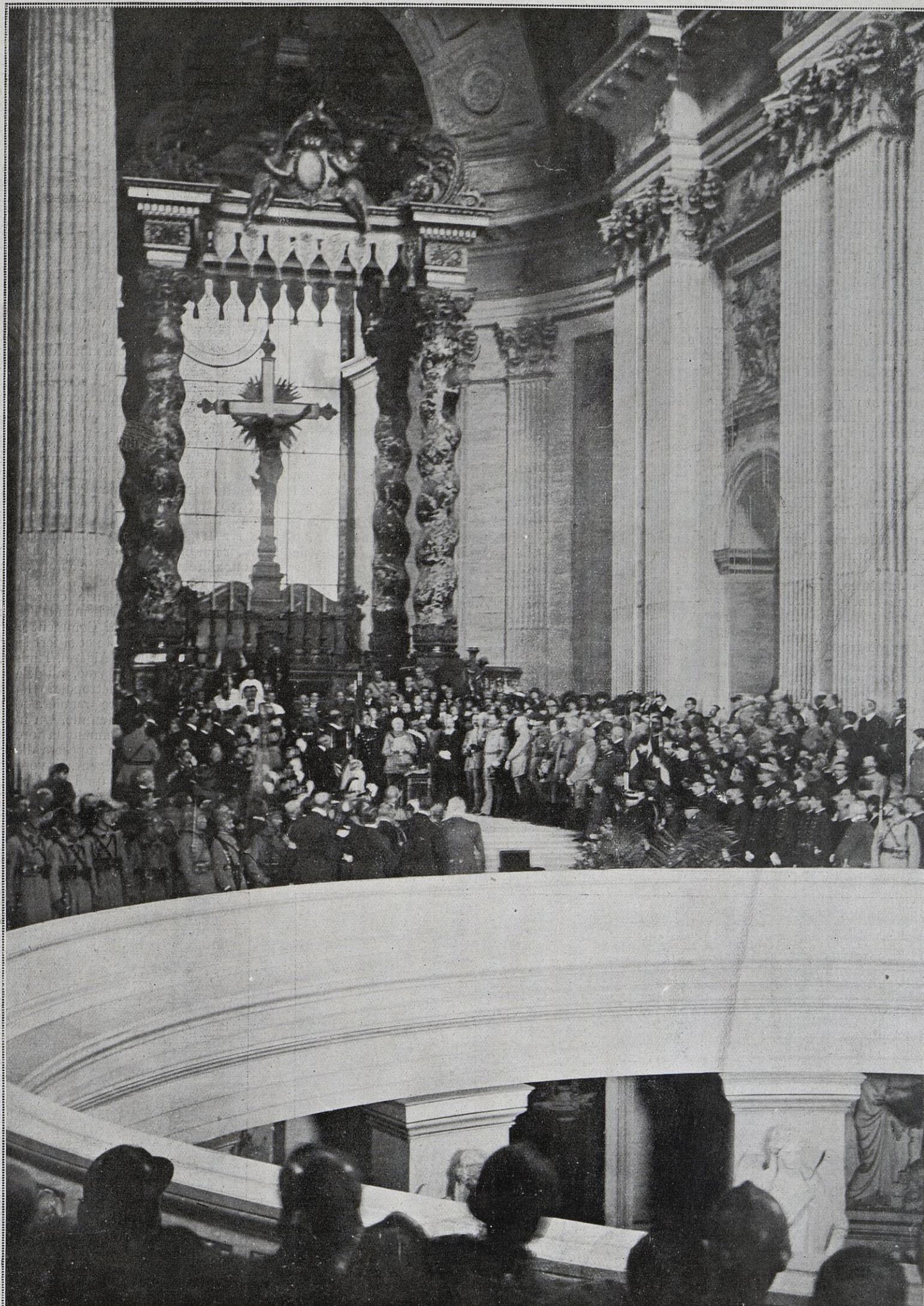
DEMANDEZ : UN COINTREAU

LE MONDE ILLUSTRÉ

Nº 3307. — 65^e Année.

SAMEDI 7 MAI 1921

Prix du Numéro : 1 fr. 60.



LE CENTENAIRE DE NAPOLEON

Sous le Dôme des Invalides, le vainqueur de la Grande Guerre célèbre la gloire du Chef de la Grande Armée.

En raison des fêtes du Centenaire de Napoléon,
nous avons dû faire subir à ce numéro un léger
retard.

(Voir autres documents sur le Centenaire pages 344, 345.)

LA VIE FRANÇAISE

Le Vote des Femmes

Par Henry BORDEAUX

De l'Académie Française.

Je viens de rendre visite à nos voisins de Belgique et à nos amis de Hollande. J'ai l'intention de raconter à mes fidèles lecteurs du *Monde Illustré* ce dernier voyage, car il y a bien des leçons à en tirer pour notre essor commercial et industriel et pour notre influence française à travers le monde. Mais je veux aujourd'hui courir au plus pressé et commenter un événement dont j'ai été le témoin. Pour la première fois, en effet, la Belgique et la Hollande viennent de faire l'application du vote des femmes et j'avais la chance d'être là.

Cette première application a été faite avec précaution, pour les élections communales seulement. On avait craint qu'elles ne provoquassent une certaine effervescence dans la population et que les luttes électorales ne s'en ressentissent. Or tout s'est passé le plus calmement du monde. On avait craint, pendant le vote, la malveillance ou la moquerie des électeurs vis-à-vis des électrices. Or, celles-ci ont été parfaitement respectées et se sont acquittées de leur mission avec la plus grande dignité. Elles l'ont remplie très sérieusement, se faisant renseigner avec autant de soin que s'il s'agissait du choix d'un laitier ou d'une couturière. Sans doute quelques-unes ont-elles subi des influences masculines. Mais bien des électeurs ne consultent-ils pas leur femme avant d'aller voter?

Les résultats, enfin — et c'est cela qui importe — ont été fort satisfaisants. Les femmes se sont montrées dans l'ensemble les bonnes servantes de l'ordre et du bon sens. Elles ont fui les partis extrêmes, les opinions avancées, les tentations révolutionnaires. Elles se sont montrées disposées à faire respecter le travail, à assurer la sécurité, à maintenir ou développer ce qui doit protéger la famille et la paix sociale. Enfin, elles ont voté en très grand nombre. Les abstentions ont été peu nombreuses, et si les religieuses cloîtrées n'ont pas été autorisées à sortir exceptionnellement de leur cloître, on prévoit déjà que cette exception à la règle sera faite à la prochaine occasion. Ce premier essai est donc tout à fait rassurant pour l'avenir, à moins qu'à la longue les femmes ne subissent, elles aussi, la déformation électorale. Il est hors de doute que le pouvoir législatif élargira prochainement en Belgique et en Hollande, le droit de suffrage accordé aux femmes seulement en matière communale et le leur accordera pareille-

ment pour le choix des Assemblées provinciales et même législatives.

Resterons-nous en dehors de ce mouvement féministe? Serons-nous bientôt le dernier pays opposé au vote de la femme? Ce n'est pas à croire. Quand on sait un peu d'histoire, on n'ignore pas que ce vote existait déjà au Moyen-Age pour le choix des administrateurs municipaux dans plusieurs de nos provinces. Je me souviens de l'avoir lu dans Babeau et dans Charles de Ribbes, cet excellent disciple du grand Le Play. On ne voit pas très bien par quels arguments on l'écartera. Car tous les arguments que l'on pourrait invoquer sont précisément ceux qui condamnent le suffrage universel. Du moment qu'on admet le principe de l'égalité — qui est d'ailleurs absurde — et du moment que la voix de M. Taine n'a pas plus d'importance que celle du dernier sot, il faut l'admettre complètement. Bien des femmes sont supérieures dans la vie à un nombre infini d'hommes dans la conduite même des affaires, dans l'administration de la fortune mobilière ou immobilière, dans l'appréciation judicieuse des faits et des hommes. Pendant la guerre elles ont supporté sans plier une charge écrasante. Que de commerçants, que de cultivateurs ont été surpris au retour de constater qu'en leur absence la maison et la terre avaient prospéré? L'éducation des enfants est en grande partie leur œuvre. Elles préparent mieux que nous l'avenir.

De bons apôtres protestent, disant : — La femme doit rester chez elle. Vous la mêlez à des luttes qui vont l'écartier de sa demeure, l'attirer au dehors. Elle n'a déjà que trop de tendances aujourd'hui à sortir du foyer, et voici que vous lui en fournissez des occasions... Quelle pauvre argumentation! Pourquoi la femme ne sortirait pas de chez elle pour choisir une fois l'an, ou tous les deux ans, des représentants au Conseil Municipal, au Conseil général, à la Chambre, aussi bien qu'elle en sort pour choisir le boulanger, le boucher de la maison, l'instituteur ou l'institutrice des enfants? Pourquoi subirait-elle le mauvais choix des hommes sans prendre sa part de responsabilité? Est-il à craindre vraiment qu'elle prenne tant de goût aux luttes électorales qu'elle abandonne pour les suivre tous ses autres devoirs, quand la plupart des hommes accordent à peine assez d'intérêt à la chose publique pour aller porter leur bulletin de vote?

Non, du moment que nous admettons le principe du suffrage universel, il nous faut admettre le vote de la femme. Et même il ne faut pas attendre plus longtemps. Nous nous montrerions singulièrement arriérés en l'écartant davantage. Il n'y a pas de raison sérieuse pour laisser toutes les autres nations passer avant nous sur ce point.

Et même le vote des femmes ne marquera qu'une période de transition. Il faut aller plus loin encore et je crois que là sera la vérité, si tant est qu'il y ait une vérité contenue dans un

faux principe. Le suffrage devra être véritablement universel. Tant d'habitants, tant de votes. La France, par exemple, compte 40 millions d'habitants : elle devra compter 40 millions de suffrages. Les enfants seront représentés par le père ou la mère. Rien n'est plus équitable. Un père de cinq ou six enfants en bas âge doit avoir plus d'autorité législative qu'un célibataire. La vie à venir doit pouvoir être exprimée, et la meilleure manière de l'exprimer est d'en confier le soin à ceux qui ont propagé cette vie et qui ont le plus d'intérêt à la protéger et à assurer son fonctionnement normal. Voilà la réforme à laquelle nous devons tendre. Il y a à la Chambre un groupe, sous la présidence de M. Roullaix Dugage qui préconise cette révision électorale, mais ce n'est pas la Chambre seule qui doit être consultée. Elle doit y être déterminée par un courant populaire. Ce serait une campagne de presse et de conférences qu'il faudrait entreprendre à travers la France, comme il avait été fait autrefois pour la proportionnelle, quand Jaurès et M. Charles Benoist combattaient ensemble. Cette campagne grouperait aisément tous les partis, toutes les opinions. Elle contraindrait les candidats à la Chambre et au Sénat à introduire la réforme dans leur programme. Elle obtiendrait aisément cette approbation générale qui impose son autorité, et peut-être passerions-nous directement à ce suffrage vraiment universel en franchissant, les premiers, l'échelon du vote féminin pour aller plus loin. Ainsi la famille serait-elle représentée. Un peuple est une assemblée de familles et non un club de célibataires. La famille, on l'a dit et redit, est la cellule sociale. C'est Balzac, je crois, qui avait le premier trouvé cette formule. Elle a été employée depuis lors par Auguste Comte, par Le Play, par Paul Bourget, par tous ceux qui ont souci de remonter aux lois organiques des sociétés. Jamais la nécessité de renforcer les institutions familiales ne s'est fait sentir autant qu'aujourd'hui. Jamais la nécessité du nombre ne s'est imposée à nous avec autant de force. Comment combler les vides de la guerre, et remplacer nos quinze cent mille morts? Comment prendre dans le monde l'essor que nous commandé la Victoire? Comment peupler notre empire colonial, si vaste et si fertile et dont une partie, la plus belle — Algérie, Tunisie, Maroc — est la continuation même, au-delà de la mer Méditerranée de la métropole? Il nous faut le nombre. La meilleure manière de l'obtenir, c'est d'encourager la famille. On n'encouragera la famille qu'en lui donnant la force électorale, car leur représentation imposera d'elle-même les institutions qui la protègent. Le vote des femmes est un premier pas. Ce qu'il faut obtenir, c'est le vote universel, c'est la représentation des enfants, c'est le gage donné à la vie à venir.

Henry BORDEAUX.



LE PLÉBISCITE TYROLIEN

Malgré l'Entente et sur les instigations de la Bavière, le Tyrol a voté son rattachement à l'Allemagne. On voit ici, à gauche, la foule qui, devant le théâtre municipal d'Innsbruck, manifeste ses sentiments pangermanistes. A droite, portant des drapeaux et des bannières aux inscriptions germanophiles, les électeurs se rendent en foule aux bureaux de vote de la capitale du Tyrol.





L'accord est complet entre les Alliés grâce à M. Jaspar ; entre celui-ci et M. Loucheur, le Président du Conseil souriant quitte la Conférence, escorté par une foule souriante elle aussi.

LA PAROLE EST A L'ALLEMAGNE

De notre envoyé spécial, Londres, 4 mai.

Dimanche matin la situation n'était guère brillante et nous étions beaucoup plus près d'une rupture que d'un accord ; ceux qui suivaient les conférences se souvenaient du jour à San Remo où M. Alexandre Millerand, prenant sa canne et son chapeau, avait quitté la salle de séance. M. Briand, samedi soir, avait failli faire de même. Dimanche matin notre Premier eut avec M. Lloyd George une conversation privée, longue, et dit-on cordiale. L'amélioration de la situation y prit naissance. L'après-midi, à 4 h. 30, au Conseil suprême, M. Lloyd George se montra d'excellente humeur, fort joyeux et enjoué. Il tint à faciliter les experts et leur dit : « Vous avez sauvé la situation en mars à Paris et vous venez encore une fois de la sauver ». Puis il les remercia de leur dévouement et de leur peine, après quoi comme quelqu'un lui disait qu'il avait bien collaboré aux résultats, il répondit textuellement : « Non ! moi je ne suis qu'un politicien ordinaire ».

La dessus la séance commença, mais pendant que les délégués causaient, le chien de M. Lloyd George, un chinois de valeur, s'introduisit dans la pièce où siégeait le Conseil. M. Lloyd George le vit et lui dit : « Tu n'as pas le droit de venir ici, à moins que tu ne sois le délégué chinois, alors ce serait un avertissement... » On rit. Le Premier anglais rit très fort également et fut dès lors désarmé. A partir de ce moment, il fut charmant, étourdisant d'esprit ; et à 5 h. 30 en arrivant à l'hôtel Carlton, un de nos principaux délégués me dit : « Si les Allemands ne mettent pas les pouces (sic) dans la huitaine, non seulement les Anglais seront à nos côtés, mais encore nous disposerons de leur flotte. »

Après la séance plénière, il y eut une seconde réunion au cours de laquelle MM. Briand, Berthelot, Jaspar et Lord Curzon prirent le thé et rédigèrent une note qui était un procès-verbal mais pas un ultimatum. C'est la dernière note que liront les Allemands.

La thèse française fut ainsi présentée : « L'Allemagne, sans parler du reste, est en carence sur la question du désarmement, nous prenons notre point de vue juridique sur cette question. » La parole reste aux Allemands à condition qu'elle soit accompagnée de précisions palpables.

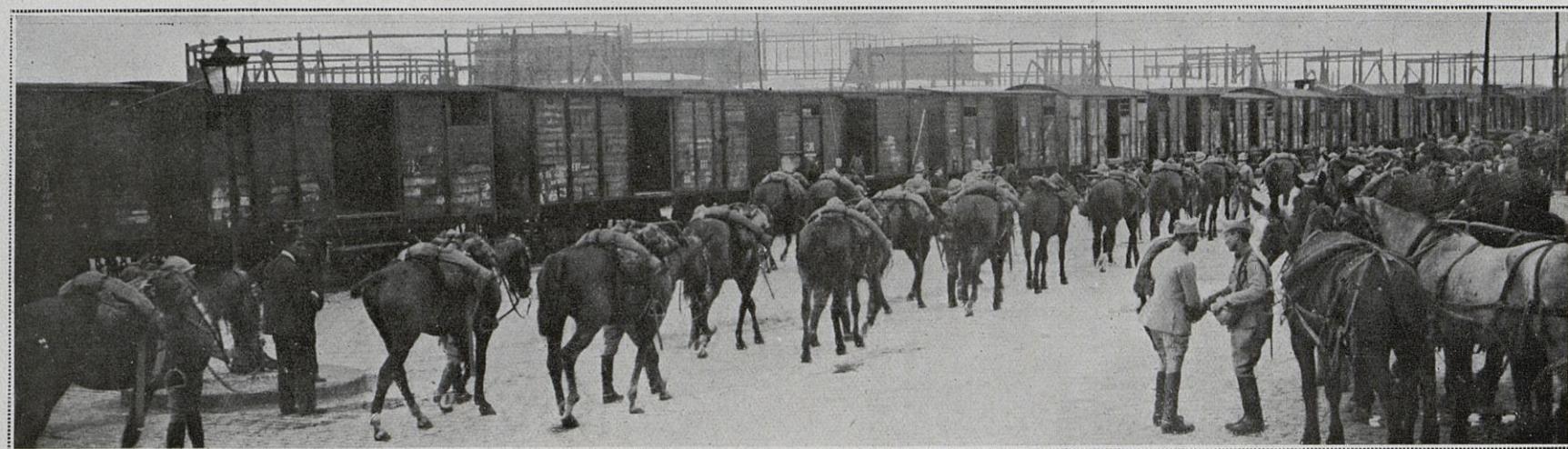
La Commission des réparations a dit à l'Allemagne : « Vous nous devez 132 milliards qui, plus la dette belge, en représentent 135. Vous avez 30 ans pour nous payer. Nous allons donc devoir exiger de vous des annuités très sévères pour rester dans l'esprit du traité, mais pour vous aider en vous facilitant l'exécution de vos engagements, voici une proposition transactionnelle qui vous est faite par les Alliés : vous pouvez l'étudier et vous avez six jours pleins pour répondre c'est-à-dire jusqu'au 12 mai au soir. » La proposition transactionnelle sera composée d'abord du document diplomatique qui aura le caractère d'un ultimatum.

Puis viendra le plan financier suivant : l'Allemagne paiera 2 milliards de marks or par an comme versement fixe et 25 % sur les exportations. Elle émettra 132 milliards de bons qui seront dans les caisses de la Commission des réparations ; celle-ci sortira ces bons au fur et à mesure des possibilités de paiement par l'Allemagne.

Ceci revient à dire que la Commission des réparations pourra mettre en circulation immédiatement 200 milliards de francs-papier si elle le juge bon, ce qui équivaut au cours actuel à 66 milliards de marks or. En effet, l'intérêt des bons allemands étant de 5 % et l'amortissement demandant 1 % pour éteindre un capital en 36 années nous aurons à trouver annuellement de quoi assurer pendant quelques



Comme de modestes bourgeois, ceux qui vont régler le sort de l'Allemagne déambulent dans les rues de Londres.



A la Gare de la Villette des troupes embarquent pour la Ruhr.

années la demande de 6 % sur 66 milliards de marks or, en admettant qu'ils soient placés.

Si nous calculons que l'Allemagne expédiera 8 milliards de marchandises par an, nous trouvons une recette de 25 % sur ces exportations soit 2 milliards de marks or ; ajoutez-y 2 milliards de versement fixe vous avez 4 milliards à tirer par année ce qui permet de servir 5 % et d'amortir un capital de 66 milliards de marks or.

Le ministre belge des Affaires étrangères eut une idée arrangeante. Il s'est fait dans ce genre une spécialité. Déjà à Paris, il alla en janvier dernier chercher M. Lloyd George qui boudait et le ramena. Cette fois, c'est M. Briand qu'il ramena à son ami M. Lloyd George.

— Voyons, dit Jaspar. Mobilisez donc puisque ça vous tient au cœur. Et vous, messieurs les Anglais, offrez donc à l'Allemagne votre occasion ultime. Pendant ce temps nous, Belges et Italiens, nous surveillerons l'horizon et verrons bien si la vérité est avec les fusils Briand dans la Ruhr ou avec M. d'Abernon, à Berlin.

Cette idée plaît. « Premiers » de France et d'Angleterre se serrèrent la main et embrassèrent M. Jaspar qui sauva la paix du monde, les portefeuilles de MM. Briand et Lloyd George et le sien par-dessus le marché.

Lundi on discuta, on palabréa. Et M. Briand lança, avec l'assentiment des Anglais, l'ordre de mobilisation de la classe 1919, qui ira voir la Ruhr.

Mardi matin, à la stupéfaction générale, M. Briand retint M. Lloyd George lequel

La douane française à Cologne.
(Phot. Matthäus.)

avait convoqué chez lui des maréchaux, des amiraux, des généraux, des diplomates, des experts et des financiers. On ne parla de rien moins que du blocus de l'Allemagne et d'une nouvelle paix à signer sur le tambour à Berlin. M. Jaspar fut fort inquiet en constatant ce que sa proposition avait pu déchaîner d'impérialisme anglais, et, anxiou, il regarda dans la direction de Washington.

Mais les experts veillaient. De jour et de nuit ils élaborèrent un plan financier permettant à l'Allemagne de trouver en quelques années 132 milliards, montant de la note de frais de leur « guerre fraîche et joyeuse ».

On exigea tant de fixe, tant sur les recettes, tant sur le superflu. Nous recevrons des bons à intérêt suffisant et avec garanties sérieuses et nous revenons qui à Rome, qui à Paris, qui à Bruxelles avec cette idée nouvelle que désormais, pour faire un placement de père de famille, nous devrons acheter non plus de la rente où des chemins de fer, mais des obligations allemandes garanties que, par patriotisme, nous aurons désormais à mettre dans la corbeille de noces de nos frères ou de nos enfants ou de nos bons amis qui vont se marier.

Voilà ce que fut la Conférence de Londres et ce qu'elle décida. Peut-être bien que celle d'Ostende, dans quinze jours ou celle de Francfort dans un mois changeront quelque chose à cet ordre d'idées. Mais d'ici là, mobilisons soldats et fonds à placer...

L'Allemagne va payer !

A. DE GOBART.



Au dépôt central de Johannistal, les Allemands détruisent leur aviation de guerre, que les Alliés auraient dû se faire livrer pour récupérer un important matériel. Mais le Reich fabrique de nombreux appareils commerciaux, qui seront transformés facilement en avions de bombardement.

UNE VILLE DE WAGONS A BUDAPEST

Il existe, au centre de Budapest, une ville étrange, comptant plusieurs milliers d'habitants. C'est la gare de triage de Budapest, où des wagons, alignés sur les voies de garage, servent d'abri aux réfugiés hongrois des provinces attribuées aux états héritiers par le traité de Trianon.

Ces Hongrois, établis en Transylvanie ou en Slovaquie, ont opté pour leur ancienne patrie et bénéficient d'un délai d'un an pour transporter leur domicile en Hongrie. Mais beaucoup ont devancé ce délai, se prétendant persécutés, et refusant de se soumettre à la loi étrangère.

La plupart d'entre eux exercent des professions libérales : fonctionnaires qui ne peuvent être employés par les Etats successeurs, professeurs d'universités, chefs ou sous-chefs



Une rue pittoresque.



Une cuisine dans un intérieur de wagon.

d'administrations, de banques, de compagnies d'assurances.

Le gouvernement hongrois cherche à enrayer ce mouvement de retour vers la mère-patrie. Il ne sait où loger tous ces réfugiés et pour leur donner un abri il n'a trouvé à leur offrir que les files interminables de wagons de marchandises qui s'alignent le long des voies de garage. Chaque famille a son wagon, où l'ameublement se compose des objets hétéroclites que l'on a pu réunir lors d'un départ précipité.

M. Charles Daniélou, rapporteur du traité hongrois à la Commission des affaires étrangères écrivait il y a peu de temps au sujet de ces réfugiés :

« J'ai visité ces installations et j'en suis revenu vivement impressionné par une si grande accumulation de misères. Il est impossible de n'être pas ému quand on voit, même chez d'anciens ennemis, les misères dont j'ai eu le spectacle dans ces gares de Budapest.

Les photographies que nous reproduisons ici donnent une idée de la « ville de wagons » de Budapest et de la vie que mènent les intellectuels hongrois revenus dans leur patrie.

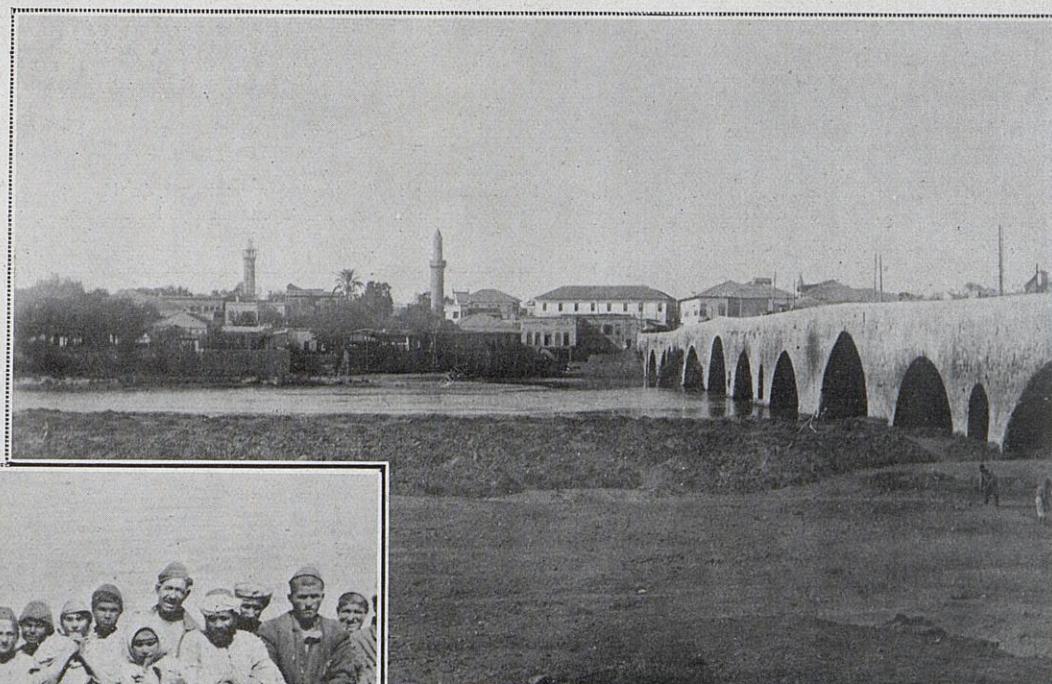
ORPHELINS DU LEVANT

La Société des Nations vient de décider la constitution d'une Commission d'enquête sur les déportations de femmes et d'enfants chrétiens en Arménie, en Asie-Mineure et dans les pays voisins.

Cette Commission a déjà commencé ses opérations.

En Cilicie, à Adana, le gouvernement français a créé et entretient un orphelinat arménien, qui comprend également 1500 élèves.

Mais la protection de la France ne s'est pas arrêtée aux orphelins chrétiens : les grandes nations, qui marchent en tête de la civilisation, ne demandent pas aux malheureux quelle est leur nationalité et leur religion. Aussi, dans Adana même, à côté des œuvres charitables consacrées aux jeunes Arméniens, les autorités françaises ont formé, en février 1920, une association pour secourir les orphelins turcs, kurdes, tcherkesses et arabes.



Adana. — Le pont de Justinien, construit au VI^e siècle.



Un groupe d'orphelins, turcs, kurdes, tcherkesses et arabes.

M. O. Charles Galtier, ex-directeur de la Sûreté de Syrie-Cilicie, nous a donné communication de la photographie (prise par lui-même) d'un groupe de ces orphelins musulmans, auxquels se sont joints, au dernier rang à droite, quelques mendiants infirmes.

M. Galtier ayant, une nuit, découvert des enfants délaissés, pieds nus et convulsés de froid, donna l'ordre de rassembler tous les petits abandonnés de la ville, n'ayant pas plus de douze ans. En deux jours, on en réunit plus de trois cents. On leur donna des vêtements chauds et des chaussures. Des abris leur furent assignés et, grâce aux souscriptions d'un comité promptement formé, une soupe chaude et parfois du pilaff (préparation avec du riz) leur fut distribué, quotidiennement.

Malgré ses absorbantes occupations, M. Galtier se plaisait à présider, chaque jour, de midi à une heure, la distribution des vivres. Et tous ces petits infortunés lui témoignaient leur reconnaissance en le saluant du titre comique et touchant de « tchorba-pacha », le pacha de la soupe !

LE SALON DES ARTISTES FRANÇAIS



Paul-Albert LAURENS. — « Hommage à Flore ».



Jules ADLER. — « L'homme au gui ».

L'ABUS DE L'ANECDOTE DANS LA PEINTURE

Il faudrait aviser les peintres que l'anecdote est odieuse, qu'elle est la forme la plus basse de l'art, lorsqu'elle n'est pas sauvée par un talent exceptionnel ; mais il est rare qu'un peintre de grand mérite se sente jamais attiré par l'anecdote. Elle a pris plusieurs formes au cours des siècles ; les plus anciennes la rendaient tolérable, lorsque les livres saints en faisaient les frais, que les toiles ainsi exécutées étaient destinées aux églises et à la glorification de Dieu. L'antiquité et l'histoire fournissent ensuite un contingent d'œuvres souvent remarquables ; l'artiste les traitait avec plus ou moins de liberté et ne songeait pas même à les rendre vraisemblables, habillant les personnages de la Bible et de l'Évangile de vêtements contemporains et nous les montrant dans des architectures sans aucune parenté avec celles qui servirent de cadre jadis à ces faits.

De Carpaccio et Mantegna, en passant par Van Eyck et Memling, jusqu'à David, l'anecdote, religieuse ou historique, a fourni dans la peinture, une carrière considérable, fabuleuse... La noblesse des sujets, leur moralité, leur enseignement et, par dessus tout, le génie ou le talent, la concurrence des artistes, leur donnaient un prestige qui leur a permis et leur permettra de supporter tous les changements d'esthétique.

Le XVIII^e siècle avait commencé, avec ses petits maîtres, à donner à l'anecdote, dans le genre idyllique, sentimental ou libertin, un tour plus vulgaire, sans enseignement, ni moralité. Mais là encore, la main de l'artisan sauva tout par son habileté et sa grâce.

Depuis un demi-siècle, l'anecdote est devenue la base de presque toute la peinture au Salon — au Salon des Artistes Français, principalement. Elle y triomphe, cette fois encore, avec sévérité et une sorte de bourgeoisie indécence. Il y a là pour l'art un réel péril. Ce Salon a pu durer à travers vents et marées, par la force de la routine, mais il va tomber de vieillesse, de caducité, si les artistes ne se décident à sortir d'un genre auquel ils se croient condamnés par la volonté, les désirs du grand public, mais auquel celui-ci ne se résigne, en réalité, que parce qu'on l'y constraint.

Il est sans exemple que, sous la direction, les indications des critiques influents, des amateurs de goût, des peintres de valeur n'aient pas été adoptés par le public... Récemment, Maurice Utrillo le fut, comme avant lui Gauguin, comme avant celui-là Van Gogh, comme Manet et les autres, tant d'autres ! Non, ce n'est pas le mauvais public qui fait les mauvais peintres ; ce sont les peintres médiocres qui cultivent, entretiennent dans le public, le goût du médiocre, du vulgaire, de la stupidité et de la laideur.

Jamais nous ne vîmes « Salon » plus homogène. Il semble que, tandis qu'ailleurs toutes les tendances s'exaspèrent, on soit parvenu au Septième Ciel. Jamais décadence ne



M. Léon Bérard (au centre) accompagné de M. A. Tardieu, quitte le Salon des Artistes français, qu'il vient d'inaugurer.



Pierre LAURENS. — « Portrait de Mme L. ».

s'affirma plus sincèrement, dans des pompes plus mesquines et plus satisfaites... La moindre originalité semble bannie là comme d'une réunion mondaine. Chaque artiste y « cause » de ses petits ennuis domestiques, y étale ses petites relations, ses bonnes fortunes aussi, et même ses fauteuils et ses canapés, et ceux de ses connaissances, car la peinture dite d'intérieur y sévit sous forme épidémique, avec une innocence qui désarmerait, si elle ne nous contraignait à parcourir une quarantaine de salles pareillement creuses, pareillement vides d'inspiration, de chaleur, de tempérament, de volonté, de connaissances et de goût. La guerre a mené plus loin l'inintelligence. Ce salon n'a l'air fait que pour recueillir les suffrages des marchandes de quatre-saisons et de volailles et des petits rentiers, après quarante années d'arrière-boutique obscure.

Qu'on ne s' imagine point trouver dans ces lignes le moindre souti pris de dénigrement, le moins du monde systématique ; nous ne pénétrons jamais dans une de ces expositions sans le vif désir d'y pouvoir découvrir le talent, sous quelque forme que ce soit. Mais il faut avoir le courage de reconnaître et d'affirmer que l'art français, tel qu'il se présente au Salon, est incomplète l'éthargie aux Champs-Elysées, et, ce qui est particulièrement triste, c'est qu'il ne s'est pas endormi sur le lit d'hôpital de pauvres, de déshérités ou du génie méconnu, mais dans le noyer verni et le chêne ciré des plus vilains riches.

**

Parmi les grandes toiles de la Salle 1, qui en est encombrée, nous ne pouvons pas ne pas remarquer d'abord la plus grande de toutes, ce qui ne veut pas dire qu'elle en soit la plus moderne. C'est le *Premier Arrêt des Barbares sur la Marne*, de M. Joseph Aubert. Les vainqueurs du *dernier arrêt* sur la Marne ont été figurés tout à côté de là, d'une manière à la vérité un peu floue et bien rapide, par M. Bourgognier défilant sur la place du Trône, le 14 juillet 1919, panneau évidemment destiné à une mairie...

Une grande marine de M. Chabanian ; une autre, plus réduite, de M. Henry Caron. Une scène colorée de paysannes des Balkans et du Caucase, de M. Ortiz Echagüe. Une grande vue de montagnes sous les nuées, de M. André Pillot et des scènes rustiques, bien brutales et qui ne font pas oublier Bastien-Lepage, de M. Robert-Sallès, grand triptyque à la glorification du cidre. Des toiles de nu, de M. La Montagne-Saint-Hubert, de M. Maurice Mathurin. Une scène nocturne de paysans fuyant devant l'ennemi, de M. Lucien Martial. Une Léda, sur des coussins, de M. Serveau. Un portrait excessivement aristocratique de M. H. Jacquier, d'une jeune mère avec son jeune enfant.

Salle 2. — Une étude de nu, de M. Auguste Leroux, symphonie dans les bleus.

Portrait de dame espagnole par Mme Flore Lion, assez décoratif dans les gris, noirs et



MARTIN-SAUVAIGO. — « Le marché aux fleurs à Nice. »

jaunes. M. O. Guillouet, jeunes femmes dansant sous des arceaux de rosiers en fleurs.

Salle 3. — Une série de scènes d'intérieur, tout à fait brillamment exécutées par M. Paul Thomas, entre autres le salon bleu de Mlle Cécile Sorel, une salle du musée Carnavalet, etc...

Un portrait de femme, dans les habituels tons bruns et roux, de M. F. Lauth, et quelques intérieurs de chambres de campagne fort réussis, entre autres du salon de Nohant. Une scène de Gulliver, haute en couleurs, de M. André Devambez et quelques petites vues fourmillantes des bords de la mer. Trois paysages de dimensions réduites et toujours admirablement ensoleillés de M. Henri Martin. De M. Henri Tenré, une vue du Salon de la Guerre, au palais de Versailles.

Salle 4. — Vues d'intérieurs, également fort élégantes, de M. Léonce de Jonquieres, exécutées avec un grand souci de l'atmosphère et un remarquable goût dans la disposition et le choix des objets d'art.

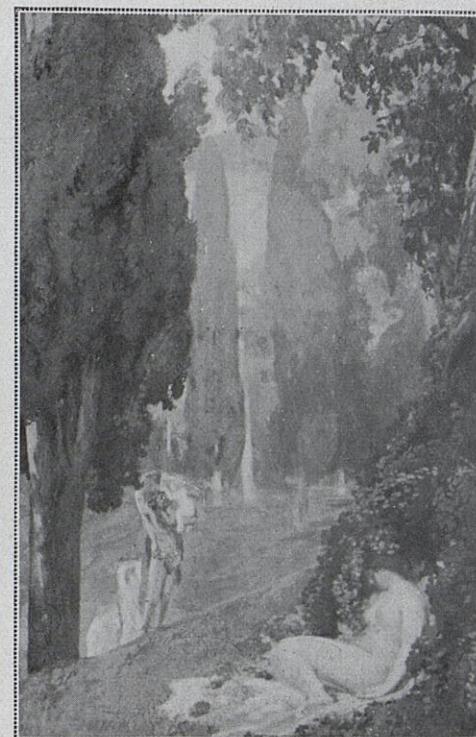
M. Edgar Maxence expose une figure du Moyen Age, dans sa manière habituelle. Intérieurs de MM. I. Petit ; Victor Lecomte, effets de lumières... Intérieurs d'église de M. Joron.

Un portrait de M. Briand, d'une rare mollesse, mais le modèle n'a pas dû poser beaucoup, par M. D. Maillard.

Salle 6. — *L'approche de la mort*, de G. Roche-grosse ; une scène presque de faits divers, atrocement douloureuse, mais où l'on retrouve la manière puissante et réaliste de cet artiste.



F. HUMBERT. — « Portrait de M. F. M., sénateur. »



AVY. — « Antiope. »



MEYNARD. — « Sur le lac. »



DAGNAN-BOUVERET. — « La Justice. »



GONIN. — « L'homme à la rose. »



LOPÈS-SILVA. — « Avant le rideau. »

Des marines largement brossées, de M. Auguste Matisse. Espagnoles dans une débauche de couleurs de M. Martin-Gouraud. Des scènes d'enfants sur la plage, dans une manière claire, de M. G. Pierre et, aussi, un paysage où se retrouve l'influence de Cézanne. Des cathédrales de Bourges et de Carcassonne par M. P. G. Rigaud, avec des effets de verrières remarquables d'intensité.

Salle 7. — Un panneau décoratif de M. P. Albert Laurens, dans sa manière habituelle, poétique, colorée, mais le sens de l'allégorie n'y démontre pas aisément.

Un portrait de M. Jacques Bainville, par M. Lucas Robiquet, très ressemblant.

Salle 8. — Les paysages de Pointelin, toujours évocateurs des instants qui précèdent l'aube sur une nature dévastée ou qui entraînent le crépuscule dans la nuit. Portrait de femme, de M. Emile Renard, avec un grand souci d'atmosphère et un regard très étudié.

Des paysages très lumineux de M. L. Montagné.

Salle 9. — Des cavaliers dans une matinée de printemps, de M. Henri A. Zo, et une scène de danseurs au pays basque très pittoresquement présentée mais d'un dessin souvent trop embryonnaire...

Pushmond : étude de petite mulâtre en violet sur un fond vert où l'on trouve de réelles qualités de coloris. De M. Jean Maxence, *l'Amateur de Can-taloups*, une toile peinte avec goût et élégance, devant laquelle on ne peut s'empêcher d'évoquer à la fois Edgar Maxence et Boutet de Monvel.

(A suivre).

Albert FLAMENT.



HOLLART. — Portrait de S. G. Mgr. Julien, évêque d'Arras.



Le Ministre de la Guerre lit son discours, où, dans un émouvant hommage, il unit la gloire de l'Empereur et l'héroïsme du Soldat Inconnu.



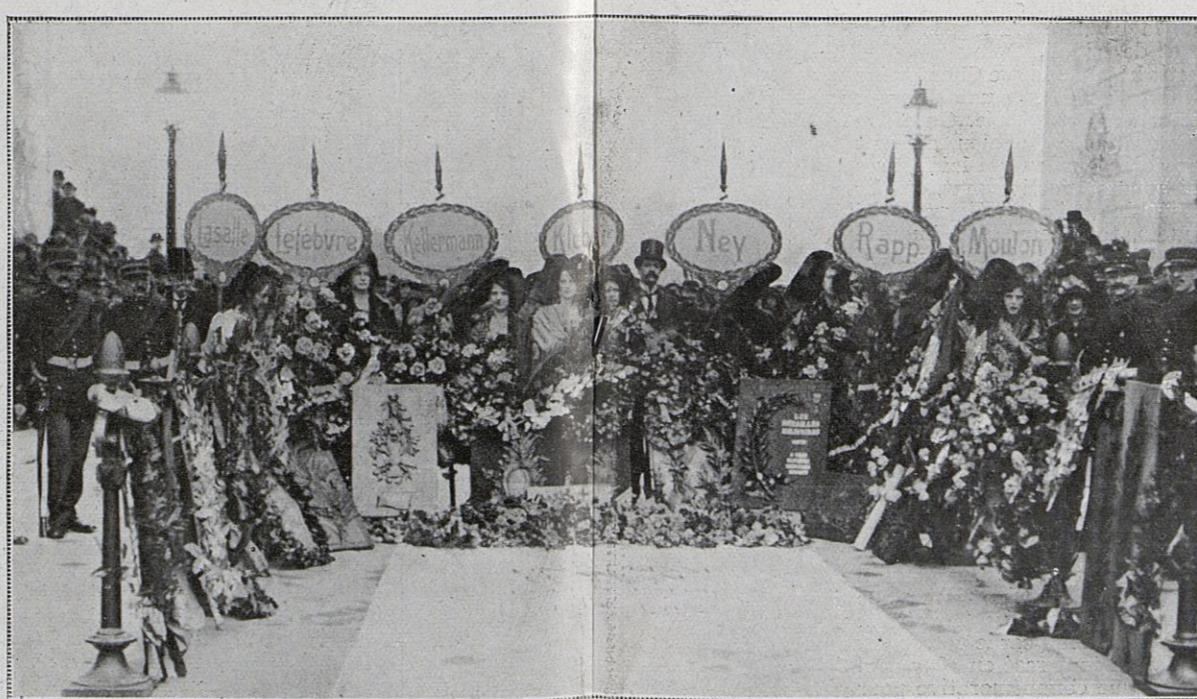
Le Président de la République et M. Barthou s'inclinent devant la tombe du Héros anonyme.



Le Ministre de la Guerre et les Maréchaux à leur sortie des Invalides après la cérémonie.



L'aspect de Notre-Dame pendant le service funèbre. A la droite du chœur, le cardinal Dubois; au fond, au banc-d'œuvre, les maréchaux et les généraux.



De jeunes alsaciennes portent des pancartes sur lesquelles sont inscrits les noms des généraux alsaciens, compagnons d'armes de Napoléon.



Le Président de la République assiste au défilé des régiments qui prirent part aux batailles glorieuses de l'Empire.



Impeccablement alignés, les Saint-Cyriens passent devant M. Millerand.



Le Cardinal Dubois et Monseigneur Baudrillart, quittant l'Église des Invalides, passent devant les troupes qui rendent les honneurs.

LA RÉPUBLIQUE REND HOMMAGE A LA MÉMOIRE DU GRAND EMPEREUR

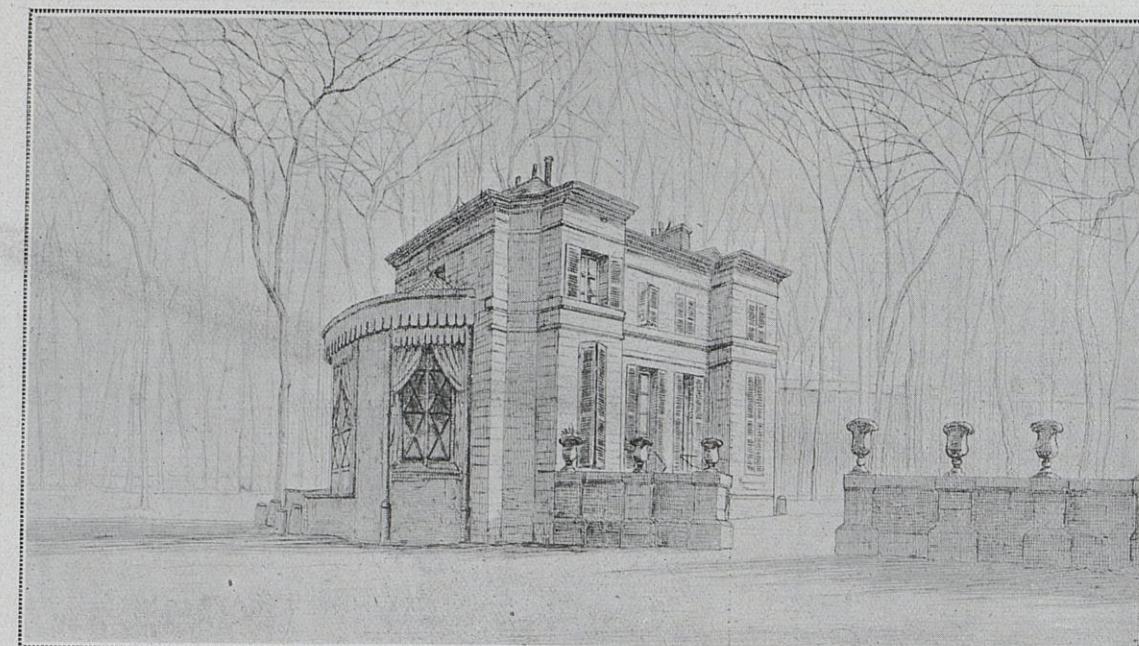
TROIS DEMEURES DE BONAPARTE A PARIS

Au milieu de ces fêtes du Centenaire où les voix les plus autorisées ont ranié l'immortalité assoupie de Napoléon 1^{er}, c'est un pèlerinage émouvant — à défaut de celui de Sainte-Hélène — que de rechercher les vieilles pierres qui l'ont vu passer dans une rapide et magnifique ascension vers la gloire, depuis le jour où il entra à l'Ecole Militaire jusqu'à celui où sa berline l'emmena sur la route de Fontainebleau. Saint-Cloud et les Tuilleries ont hélas ! disparu dans la fumée des incendies ; l'on s'imagine trop facilement que, dans la paix des vieux arbres de son parc, la Malmaison est aujourd'hui le seul cadre presque intact où puisse s'évoquer la silhouette de Bonaparte, et l'on oublie trop que, dans Paris même, il y a quelques coins chargés de passé auxquels s'attache la mémoire de celui qui allait devenir le Grand Empereur.

Pendant longtemps, la légende a donné à Bonaparte comme première demeure parisienne, en dehors de l'Ecole Militaire, la maison portant actuellement le n° 5 du quai Conti, vieille demeure rencoignée à l'angle de la pittoresque rue de Nevers, au débouché du Pont-Neuf. De 1853 à septembre 1870, une plaque de marbre noir posée sur sa façade prévenait le passant que « l'empereur Napoléon Bonaparte, officier d'artillerie, sortant de l'Ecole de Brienne, demeurait au cinquième étage de cette maison ».

Il avait fallu pas mal de complaisance pour identifier la maison dont Mme d'Abraitès parlait en ses Mémoires avec cette construction de quatre étages, ce qui ne concordait déjà pas avec son témoignage positif. L'erreur qui fut révélée par A. Vitu, provenait tout simplement de ce que la tradition avait transporté au n° 5 actuel du quai Conti ce qui était le privilège de l'ancien 5, aujourd'hui le n° 13 du même quai, à l'angle de l'impasse Conti : le numérotage actuel ne date en effet que de 1806. Dès lors, on restituait cette petite gloire à l'hôtel de Permout, ancien hôtel de Sillery construit par Mansard, que M. de Permout occupa, comme locataire, d'octobre 1785 à 1792. Mais un jour, M. Frédéric Masson assura que, contrairement aux dires de la duchesse d'Abraitès, Bonaparte n'avait pu y demeurer, puisqu'il était sorti de l'Ecole militaire en ce même mois d'octobre où les Permout emménageaient quai Conti ; seul, par conséquent, le grand salon du premier étage aurait vu se profiler dans ses glaces la silhouette mince du jeune officier, à l'uniforme battant neuf, que Mme de Permout traitait irrévérencieusement de « chat botté »...

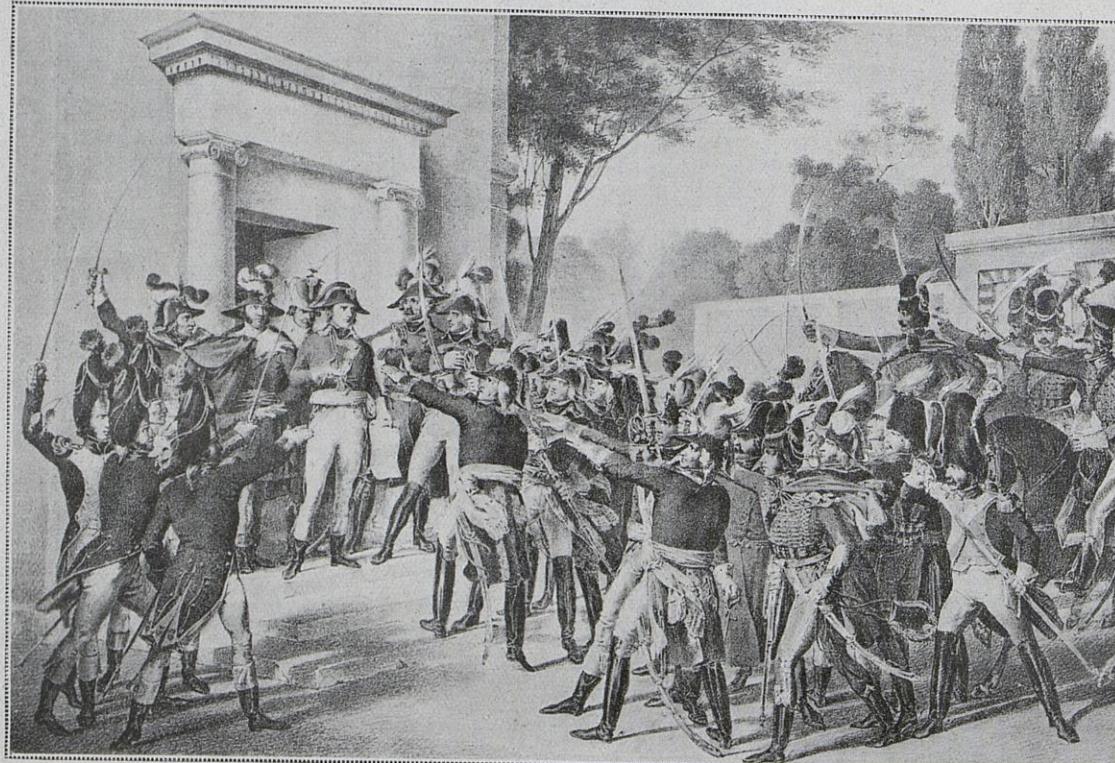
Le 30 octobre 1785, Bonaparte quittait Paris pour Metz et il n'y revint que deux ans plus tard, en 1787. Il descendit près des Halles rue Vauvilliers qui s'appelait alors rue du Four-Saint-Honoré, à l'hôtel de Cherbourg qui était reconnaissable jusqu'en 1914 — date de sa démolition — dans le n° 33 après être resté hôtel meublé du XVIII^e siècle jusqu'en 1788. M. G. Lenôtre qui s'est fait le sage et pieux historien de cette étape de la vie du futur empereur, a merveilleusement évoqué dans *Vieilles maisons, vieux papiers* l'existence paisible et modeste de Bonaparte quand il y était le pensionnaire n° 9 de Védrine, le tenantier de l'hôtel de Cherbourg ; silencieux, rêveur, un peu triste, le jeune officier ne quittait guère sa petite chambre du troisième étage qu'à l'heure des repas, pour aller déjeuner ou dîner chez quelque petit traiteur voisin, à six sous la portion ; puis, par l'escalier



L'hôtel de la rue Chantereine (actuellement rue de la Victoire), d'après un croquis de 1798.



L'immeuble n°5, du quai Conti, qu'aurait habité Bonaparte en 1785.



Le vainqueur d'Arcole et des Pyramides sur le seuil de sa maison de la rue Chantereine, le matin du 18 Brumaire.

étroit et sombre il remontait chez lui, « la face glabre, sillonnée de rides prématuées, l'habit flottant autour d'un corps amaigri » ; et dans cette chambre où s'exaspérait sa nostalgie du pays natal, découvert, rongeant l'espérance d'un avenir meilleur, il griffonnait un roman d'une phraséologie sentimentale à la Rousseau...

En VI, rue Chantereine, aujourd'hui rue de la Victoire, au n° 60 actuel, imaginons que s'ouvre encore une grande porte cochère sur une longue allée de quatre-vingts mètres, plantée de jeunes tilleuls, entre deux murs où grimpent des rosiers ; à l'extrémité une cour de cent pieds de large sur cinquante de profondeur avec une remise et des écuries pour trois chevaux : c'est tout juste si deux voitures pourraient entrer et sortir en même temps. En face, un perron de six marches donnant accès au jardin au milieu duquel s'élève un petit hôtel. Au rez-de-chaussée, il y a une salle à manger arrondie d'un côté, une petite office, un escalier descendant dans les sous-sols, une chambre étroite et le salon, la plus belle pièce de l'hôtel, éclairé par une fenêtre et une porte-fenêtre permettant de descendre dans le jardin. Au premier étage, donnant au midi, une chambre ovale ornée de glaces avec une alcôve décorée de peintures et une autre pièce exposée au nord. Tout cela meublé avec un luxe bizarre et futile qui témoigne du goût de Joséphine, un lit en forme de tente et des tambours faisant tabourets. La vue est peu étendue mais, par delà les murs couverts de feuillages, on aperçoit les hôtels voisins, de Saint-Chamans, Dervieux, d'Argenson, et, au dessus des arbres, montent les coteaux de Clichy. C'est là que, le 9 mars 1796, au soir, après avoir rapidement expédié leur mariage civil, Bonaparte et Joséphine rentrèrent de la mairie de la rue d'Antin, dans la calèche à deux chevaux noirs concédée à la veuve Beauharnais par le Comité de Salut public. C'est là que, deux jours après, le 11 mars, le général montait dans une chaise de poste où Junot, son aide de camp, et Chauvet, l'ordonnateur des guerres avaient pris place parmi les bagages de toutes sortes ; après de brefs adieux, la voiture vira, disparut au bout de la longue allée et emmena dans la direction de la barrière d'Italie le futur vainqueur d'Arcole et de Rivoli.

Mais surtout, le petit hôtel de la rue Chantereine évoque les heures enfiévrées de Brumaire durant lesquelles Bonaparte observe et calcule. On affue chez lui ; adossé à la cheminée du salon, attirant et dominateur, il y reçoit Jourdan qui lui fait ses avances, Moreau qui apparaît furtivement, Gohier que le charme de Joséphine retient, Talleyrand qui vient y placer ses mots, tous ceux qu'il importe d'avoir ou de tromper. C'est là que, le 18 au matin, des officiers en grande tenue se dirigent, chacun croyant avoir reçu une convocation individuelle et s'y trouvant dans la cour ou le jardin où les rejoignent Moreau, Macdonald, Lefebvre qui défile et Bernadotte qui louvoie. Des escadrons couvrent les abords du quartier ; enfin, l'on apporte à Bonaparte le décret par lequel les Anciens lui confèrent le commandement des troupes. Soudain, les portes du rez-de-chaussée s'ouvrent, Bonaparte apparaît sur l'un des perrons, en uniforme de général avec le petit chapeau ; il jette à ses admirateurs quelques mots brefs, demande qu'on l'aide à sauver la République : tous l'acclament et leurs épées sorties du fourreau prêtent le serment qu'il exige. Et c'est de l'hôtel de la rue Chantereine que le Consul de demain marche sur les Tuilleries... Il n'en reste plus rien aujourd'hui car le percement de la rue de Châteaudun a tout rasé en 1857 et il n'y a même pas une plaque commémorative pour en rappeler l'emplacement.

François BOUCHER,
Attaché au Musée Carnavalet.

THÉATRES

BOUFFES PARISIENS : *La Dame en Rose*, opérette en trois actes de M. Yvan Caryll, d'après MM. G. Berr et Guillemaud, adaptation lyrique de M. L. Verneuil. — POTINIÈRE : *Un ange passa*, trois actes de MM. J. Bousquet et H. Falk. THÉATRE DE LA GRIMACE : *Le loup de Gubbio*, trois actes de M. Boussac de Saint-Marc, *La Rose assassinée*, un acte de M. Patris. — ODÉON : *Un bon Conseil*, un acte de M. Gaulot. — COMÉDIE MONTAIGNE : Reprise de *L'Annonce faite à Marie*, mystère de M. P. Claudel. — THÉATRE DES MARIONNETTES : changement de spectacle.

La Dame en Rose nous vient d'Angleterre et d'Amérique où elle eut, dit-on, des milliers de représentations. Il n'y a pas de raison pour qu'elle n'obtienne pas ici le même succès que *Phi-Phi* : sa bonne humeur est tout aussi parfaite, sa partition a autant d'entrain, son livret se tient infiniment mieux. Ici aussi, on abandonne sans cesse la pièce pour un hors-d'œuvre et chaque fois le public et l'auteur ont de la peine à se remettre dans l'action, l'intrigue est trop souvent considérée comme une qualité ; enfin, si la pièce qui est fort bien faite et connaît le succès au Palais-Royal en 1907 sous le titre de *Satire* paraît parfois vacillante, il y a pour consolider l'édifice une mise en scène élégante et adroite, une interprétation solide, que mènent deux artistes de grand talent, MM. H. Defreyn et Vilbert. Chanteur expert, comédien distingué et sûr, M. Defreyn trouve le moyen de progresser à chacune de ses créations. Jamais il n'eut plus d'aisance ni plus d'esprit qu'en détaillant ses couplets de « charmante », un de ces hors-d'œuvre dont nous parlons tout à l'heure et qui, grâce à lui, connaîtra la grande célébrité. M. Vilbert parle, danse, chante, toujours alerte, élastique, à la fois bonhomme et fin, fantaisiste et vrai. A côté d'eux, M^{me} Darbelle se montre bonne comédienne, M^{me} Givry, débute avec gentillesse, M^{me} Mary Hett est amusante. M. Adrien Lamy, fils et neveu des deux comédiens si estimés, dessine un rôle de petit jeune homme de façon très personnelle et plaisante ; la chanson qu'il chante au premier acte deviendra, elle aussi, populaire.

La partition renferme encore une valse déjà célèbre, des couplets et diction bien tournés, des ensembles fort réussis, qui se piquent d'être en situation. Si M. Caryll n'a pas creusé son sujet aussi sérieusement qu'il l'avait fait, sur cette même scène, pour S. A. R., il a donné tout ce qu'il fallait pour assurer le succès auprès du grand public.

M. F.

* * *

Bonne semaine pour de jeunes auteurs que deux directeurs avisés mirent en vedette, les uns sur une petite scène, l'autre dans un théâtre irrégulier. Ce sont d'abord MM. Bousquet et H. Falk, deux collaborateurs déjà bien connus, celui-ci délicieux conteur, celui-là revuiste étincelant. Raconter brièvement leur pièce, que l'on applaudira à la Potinière, ce serait enlever à celle-ci sa fraîcheur et son brio car leur mérite ne réside pas dans la nouveauté du sujet, mais dans leur façon de le présenter et de le développer : louons sincèrement la jolie écriture, les caractères finement tracés et la verve charmante des deux premiers actes ; si le troisième déçoit un peu, cela n'empêche pas qu'ils ont fait penser aux grands maîtres de ce genre dont on parle toujours pour le vanter et que l'on pratique si mal, que Meilhac et Halévy faisaient aller sans brisure depuis la comédie fine et parisienne jusqu'à l'opéra-bouffe satirique et puissant. Avec *Un ange passa*, M. Audier obtint un beau succès littéraire et sa troupe, à laquelle on ne saurait adresser aucune critique, aida largement les auteurs à remporter une belle victoire.

Autre jeune auteur heureux, M. Boussac de Saint-Marc ; *Le Loup de Gubbio* que la Grimace, la compagnie dramatique remarquable dirigée par M. Bastide, a eu l'heureuse idée de représenter, est une pièce de premier ordre qui satisfera à la fois le parterre et les délicats ; rarement de vraies belles choses furent dites dans un langage plus élégant et à la fois plus « public » ; l'on ne saurait douter que les représentations qui viennent d'être données seront le prélude de beaucoup d'autres. Ce beau drame chrétien, mouvementé, ardent, paraît être la plus belle et la pure production dramatique de l'année.

La Rose assassinée qui complétait l'affiche, est un dialogue à la fois charmant et intelligent, que la musique de M. Pénau souligne délicieusement.

L'excellent et pittoresque historien de la Révolution, M. Gaulot, s'est certainement divertie en écrivant pour l'Odéon son acte charmant : *Un bon Conseil*. Il a également divertie le public et l'on a chaleureusement applaudi à l'aventure de la malicieuse femme qui, grâce à sa franchise, manque successivement trois mariages, mais réussit enfin auprès de son quatrième prétendant, grâce à sa délicieuse façon de mentir. Ainsi conclut M. Gaulot, historien toujours véridique, mais sceptique aussi.

* * *

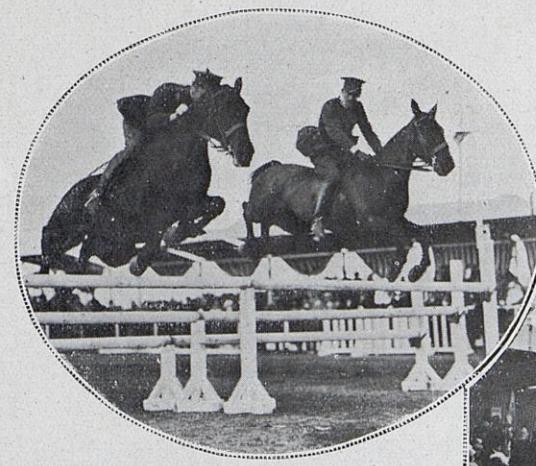
La belle pièce de M. Claudel a été montée à la Comédie Montaigne avec un soin minutieux, un grand souci des attitudes, dans des décors simplement et harmonieusement disposés. Elle est brillamment interprétée par l'excellente troupe de la maison à laquelle s'adjoint M^{me} Eve Francis. M. Dullin est particulièrement remarquable par l'intensité avec laquelle il réalise son personnage et le fait vivre tout en le poétisant. *L'Annonce faite à Marie* fut créée par l'Œuvre en 1912, je crois ; le succès artistique fut considérable et pour l'œuvre et pour les interprètes, en particulier pour M^{mes} Lara et Marcelle Frappa. Ici, le cadre est mieux adapté ; dans la salle plus petite, les mots portent mieux, ce qui a une importance considérable quand il s'agit d'un texte aussi difficile à suivre.

* * *

Le Théâtre des Marionnettes a changé son spectacle ; renonçant à la grande musique, il présente avec bonne humeur deux pièces connues, la vieille *Farce de Cuvier*, un peu rajeunie par M. Serano, *l'Homme n'est pas parfait*, vaudeville fameux aux personnages sentimentaux et naïfs, aux couplets surannés très bien venus. Peut-être vaudrait-il mieux, si l'on ne trouve pas de pièce nouvelle, chercher parmi celles que les vraies scènes ne peuvent représenter ; il en existe une quantité considérable, classées par leurs auteurs comme « à côté » ou « impossibles ». On puiserait fructueusement dans ce répertoire. Le clou du spectacle, actuel, *Nos étoiles s'amusent*, est un défilé de vedettes parisiennes, Mayol, Mistinguett, Polin, Miss Campion, drôlement caricaturées ; les couplets sont bien tournés, les gestes des pantins adroitalement réalisés.

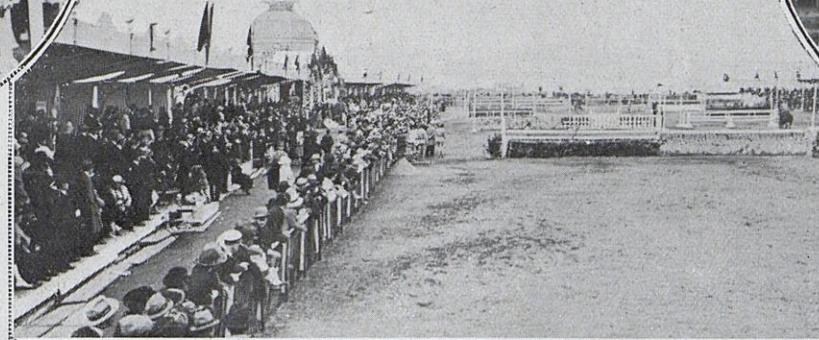
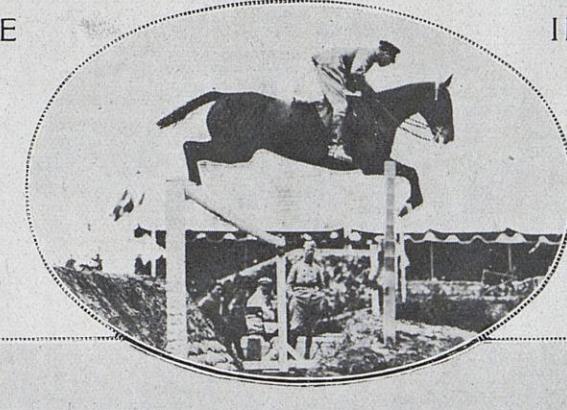
INTÉRIM.

A NICE : LE CONCOURS HIPPIQUE

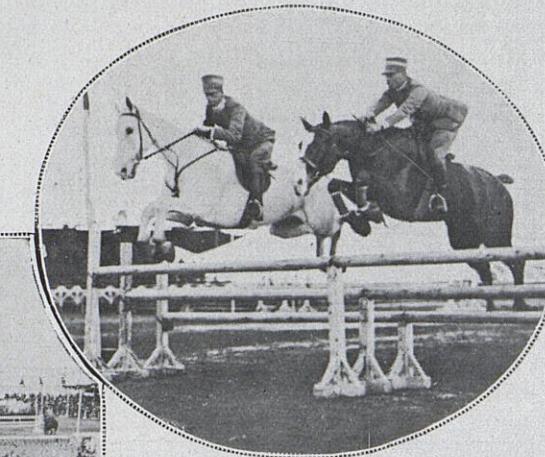


Le passage de la barre de Spa par l'équipe belge dans le prix de Monte-Carlo.

Le Concours hippique international militaire de Nice, qui vient de prendre fin, a obtenu le plus vif succès. Cinq nations y ont participé. Le capitaine Nordlander et le lieutenant Ekstroem (Suédois) ont enlevé les 2 premières places du Championnat international du Cheval d'Armes.



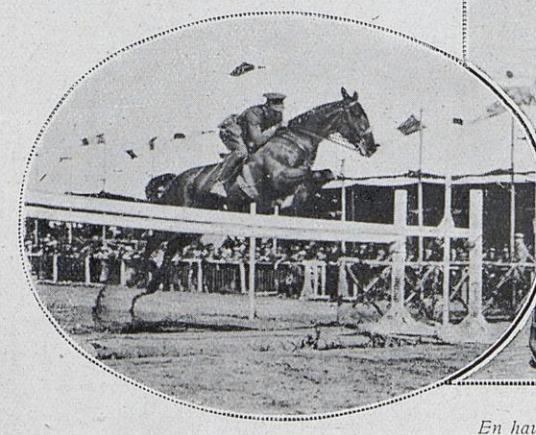
INTERNATIONAL MILITAIRE



Le capitaine Guido Luigi et le capitaine Barraco Franciso (italiens) dans le prix de Monte-Carlo.

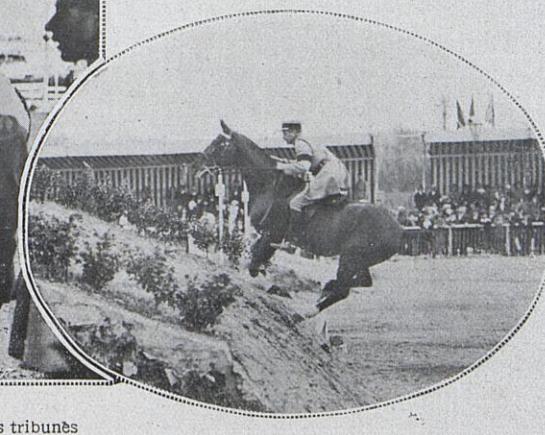
L'équipe italienne s'est classée première dans la coupe des Nations.

La Coupe de Nice, disputée le dernier jour, revint à la Suisse et à la France, le capitaine Kuhn sur *Grecko* et le capitaine de Laissardiére sur *Flirt* arrivant premiers ex-équo avec des parcours sans faute.



Un joli instantané du passage du "brook".

En haut : Un beau saut de "L'open-ditch". — Au centre : Aspect du tèrain et des tribunes des sociétaires. — En bas : Le roi de Suède félicitant le capitaine Nordlander (Suédois), gagnant du Championnat international du cheval d'armes.



Le capitaine de Laissardiére sur *Flirt*.



Pacifiquement au Pré-Saint-Gervais se tint un meeting communiste ; l'ardeur des spectateurs fut tempérée par quelques averses.

UN 1^{er} MAI BLANC

Il fut blanc pour tout le monde ce 1^{er} mai 1921, blanc puisque les clochettes immaculées s'offraient seules tendrement aux passants sans que les églantines missent sur la verdure des paniers leurs taches rouges révolutionnaires !

Il fut blanc, au point qu'aux Halles où s'amoncelaient bottes de muguet, les carottes avaient mauvaise mine, les poireaux et les navets cachaient un teint qui n'était pas complètement immaculé. Le carreau pour une fois embaumait ; Mme Angot se serait crue chez Lange au milieu des incroyables et des merveilleuses !

Il fut blanc, car plus nombreuses encore dans les églises défilèrent les théories des filles et des garçons, qui de leurs vêtements d'innocence, laissaient monter vers le ciel le parfum de leurs jeunes âmes, émues par leur première union avec Dieu.

Il fut blanc, puisque même les réunions les plus rouges gardèrent un petit cachet de candeur champêtre. A Vincennes, au Pré St-Gervais, des orateurs parlèrent longtemps devant quelques camarades venus là pour prendre l'air. Des groupes s'étendirent dans l'herbe des zones.

Près de la Porte des Lilas, il y eut pourtant un

petit spectacle à l'aspect guerrier. Un commissaire d'arrondissement n'était-il pas grimpé sur une butte verte, transformant le bastion inoffensif du bon roi Louis-Philippe en un P. C. impressionnant. Il avait, suivant les méthodes militaires les plus modernes, utilisé le terrain, dissimulant dans les replis, derrière les glacis, dans les



Sur la pittoresque Butte du Chapeau-Rouge, un orateur, à l'ombre du drapeau révolutionnaire, va commencer son discours.

fossés, des grappes d'agents.

Au moment opportun il pouvait ainsi lancer vers le front communiste ses « vagues d'assaut ». Il n'eut fort heureusement pas besoin de se servir de celles-ci ; le ciel ayant envoyé par précaution ses « vagues de pluie » sur la terre. On entendit bien des lambeaux de phrases, hachées par des applaudissements, tels que, Boucherie, et classe 19... Mais personne ne bougea... La réunion était dans l'eau, et d'ailleurs tout le monde savait fort bien que la boucherie allait enfin être mise à la raison, puisqu'un sous-secrétaire d'Etat énergique et avisé avait enfin pris le taureau par les cornes !

Quant à la classe 19, son départ impressionnait quand même les plus « rouges » dont plusieurs, anciens combattants, auraient certainement suivi en chantant une Marseillaise bourgeoisie, cette jeunesse ardente partant au-delà du Rhin pour faire l'œuvre de ses ancêtres. Et cette année les grilles des arbres ne furent pas transformées en projectiles, les autobus et les tramways circulèrent librement, conduits par les employés qui tous étaient restés à leur poste. Les métros ne virent plus des volontaires pointant les billets aux portillons. La garde républicaine ne pratiqua pas son manège coutumier, la Place



Aux Halles, jamais étalages de fleurs ne furent mieux fournis, des forêts de lilas furent vendues aux nombreux acheteurs, qui les préféraient aux fleurs de rhétorique soviétique.



La vague de baisse n'avait pas effleuré le muguet, dont la botte était cédée pour cinquante francs.

de la République était presque déserte. Dans les théâtres il y eut une petite grève d'un genre particulier. Les machinistes se reposant, le décor planté la veille dut servir à toute la pièce. On vit des scènes de château gothique se dérouler dans un élégant rez-de-chaussée. On négligea de baisser le rideau et les changements se firent devant le

public, amusé de voir les acteurs eux-mêmes transformés en machinistes.

Pour se conformer à la décision de syndicat tous les théâtres prolongèrent d'un quart d'heure l'entracte habituel. Les bars firent des fructueuses affaires. Et personne ne se plaignit ! Un spectateur pourtant protesta contre la grève du quart

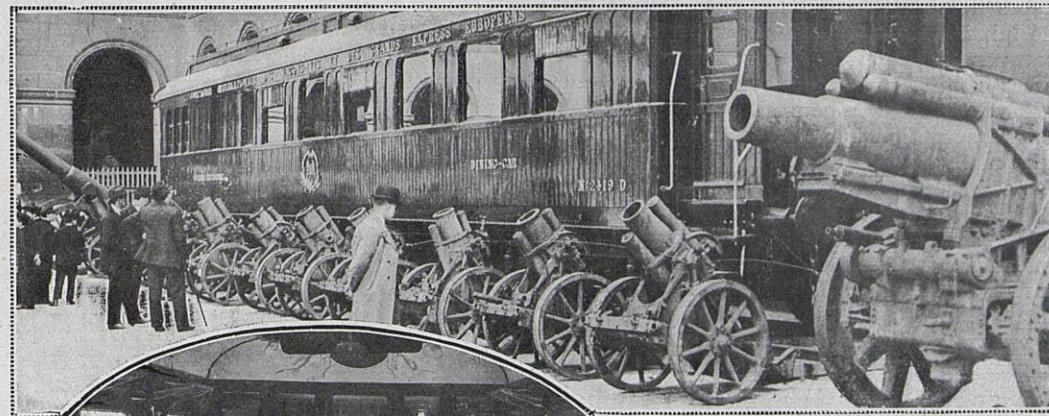
d'heure. Il cria si fort qu'on dut le conduire au poste. Il faut travailler, clama-t-il, la Nation a besoin de tous ses bras en ce moment ! Renseignement pris sur cet ardent travailleur national, on ne tarda pas à apprendre que c'était un rentier monégasque.

Jean BEVER.

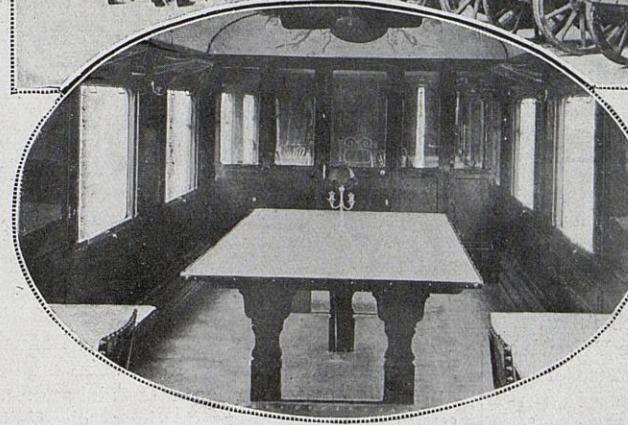
LE BLOC-NOTES DE LA SEMAINE



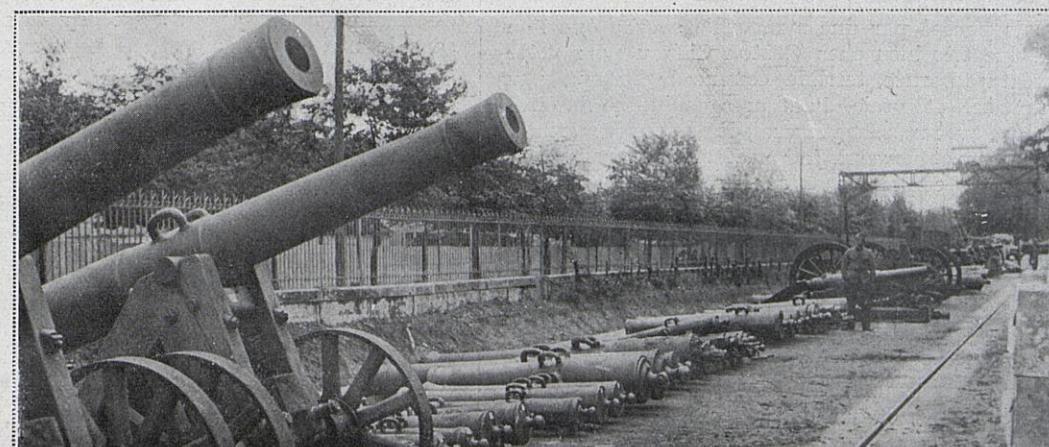
A l'occasion du centenaire de Napoléon on a érigé provisoirement face aux Invalides une statue que nous reproduisons ici et qui représente « Le Groggnard », symbolisant les compagnons glorieux de l'Empereur.



Le wagon de l'armistice aux Invalides.



La table sur laquelle fut signée l'armistice le 11 novembre 1918.



Les Allemands s'ils n'ont pas encore versé des marcs or ont du moins renvoyé quelques trophées, parmi lesquels des canons qu'ils nous avaient enlevés en 70 et qui, actuellement à Vincennes, ne vont pas tarder à rejoindre aux Invalides nos autres prises de guerre.

Les Invalides possèdent maintenant le souvenir le plus intéressant de la grande guerre : le wagon-salon qui faisait partie du train spécial du maréchal Foch et où le chef des armées alliées reçut le 10 novembre au matin les plénipotentiaires allemands parmi lesquels se trouvaient le député Erzberger et le général von Winterfeld et leur signifia les conditions d'une suspension d'hostilités ; dans la nuit du 10 au 11 les parlementaires signèrent l'armistice.

LA VIE LITTÉRAIRE

Il y a eu des époques où les écrivains attachés à l'étude de l'esprit humain ont dit ce qu'ils pensaient sous forme de maximes, de portraits, d'études ou de dialogues. Depuis de nombreuses années, ils s'expriment de préférence sous forme de roman. Il serait intéressant de chercher quelque jour pourquoi et de montrer comment le roman qui avait eu d'abord des lois et son objet propre a peu à peu dépossédé les autres genres. Il serait curieux aussi de définir ce qu'il a gagné et ce qu'il a perdu en servant ainsi de forme générale à la littérature. Mais la préface nécessaire à une étude de cet ordre est d'étudier un certain nombre de romans et de marquer ce qu'ils nous dévoilent des façons de penser et de sentir à notre époque.

M. Gaston Chérau présente en ces termes son œuvre nouvelle. « Je l'ai faite avec la plus entière liberté, sans sacrifice d'aucune sorte, comme j'ai toujours agi pour tout ce que j'ai écrit, et sans autre scrupule que de réaliser la difficile vérité de la vie ». Il y a réussi grâce à son intelligence, à sa soumission à l'objet, au respect de vieilles lois littéraires que beaucoup d'auteurs, aujourd'hui, négligent ou méprisent, par goût de la nouveauté ou par impuissance. Et j'imagine que les grands romanciers du XIX^e siècle, qui est le siècle du roman, auraient lu avec estime et curiosité cette monographie féminine, où le caractère de l'héroïne est présenté avec ses éléments éternels, inconscience, égoïsme, puissante animalité, avec ses particularités aussi qui font de Valentine Pacquault un être original, apparenté à de célèbres et dangereuses figures, mais aussi notre contemporaine, nettement située dans l'espace et le temps.

M. Chérau, qui a écrit *Champi-tortu* et la *Prison de verre*, entre autres, excelle à peindre les existences provinciales et plus peut-être les types d'exception que les autres. Une nouvelle de lui, *le Monstre*, jette sur son imagination, sur son pessimisme étrange et romantique, une lueur assez significative. Les monstres — d'une manière générale ce que l'on pourrait appeler les méchants, dans l'acception que Racine donne à ce mot, ou les « malheureux », le préoccupent et le troublent. De sombres figures animent ses études landaises, l'*Oiseau de proie* et le *Remous*. C'est la partie à la fois la plus caractéristique de son œuvre d'écrivain, mais la plus sujette à caution. Les monstres sont rares, ou du moins la société est organisée avec une telle force, que les effets de la méchanceté tragique, de l'esprit du mal, sont heureusement bornés. L'écueil de *Valentine Pacquault*, c'est l'excès même d'un caractère si exceptionnel, que l'auteur, à un certain moment, ne sachant plus comment le conduire ni où le mener, en est réduit à conclure d'une façon romanesque et peu vraisemblable.

Cette femme, élevée dans une pension provinciale, peinte avec un pittoresque amusant, est belle. Mariée à un jeune homme, neveu de ses institutrices, aussi naïf et désarmé que possible, elle l'accompagne dans la ville de garnison où ce trop jeune époux va faire son service militaire. Tous les instincts (ce sont les mauvais que je veux dire) de Valentine sont éveillés. Vanité, désir de la jouissance et du luxe, coquetterie animale, enivrement de la personnalité, égoïsme féroce, emportent cette créature instinctive de fautes légères en fautes graves, d'inconsequences superficielles à l'accomplissement des plus répugnantes actions. Son mari, éclairé par hasard, se tue, et là finit logiquement le roman. Mais poussé par une sympathie sourde que l'on devine très bien chez Gaston Chérau pour cette créature bornée, terrible comme la nature, peu humaine et vraie, l'auteur a voulu une fin optimiste, avec un rachat moral, et un second mariage, médiocre et heureux. J'adoucisse que dans les millions de combinaisons que forme le hasard, celle qui termine *Valentine Pacquault* ait beaucoup de chance de se rencontrer. Mais M. Chérau a peint une figure qui rappelle, a-t-on écrit, Mme Bovary, ce qui ne paraît pas évident, et certaines héroïnes fatales, de *Dalila*, à la *Femme de Claude*, qui a une force de vie, un réalisme profond, et ce caractère « vraisemblable » qu'un maître du roman, comme P. Bourget, apprécie tant chez les écrivains, et que l'on rencontre bien rarement.

M. Boulenger, loin des régions farouches où vivent les personnages de *Valentine Pacquault*, nous raconte une histoire non moins mélancolique. Mais

cette histoire se passe à Paris, dans un milieu où la vie sociale est très forte, où les passions gardent quelque chose d'élégant, dans leur outrance même. Marguerite est une jeune et charmante créature, aussi égoïste d'ailleurs que Valentine Pacquault, mais plus intelligente et mieux élevée. Amoureuse d'un israélite socialiste, elle fuit pour l'épouser le foyer familial, son père s'opposant au mariage en brave bourgeois conservateur. La mère de Marguerite, depuis vingt ans passés, est la maîtresse d'un homme d'affaires, directeur d'un grand journal, c'est lui le père véritable de la jeune révoltée. Animé d'une jalouse assez obscure, Olivier Giroult prend partie contre le mari de son enfant, l'attaque dans son journal, et comme Ephraïm, le jeune socialiste, est tué dans une bagarre politique, la veuve rend en quelque sorte Giroult responsable de ce drame. La fin de ce roman élégant et fin, qui vaut surtout par le détail, est d'un serein désespoir. Giroult, repentant, va mourir aux Indes, et Marguerite et sa mère terminent ensemble une existence désormais sans intérêt. Il y a dans ce récit de la grâce, du charme et de l'esprit, et il est écrit avec la pureté qui fait reconnaître en M. Boulenger un grammairien et un styliste.

C'est l'histoire d'un amour que raconte Mme Pernette Gille, et c'est une œuvre fine, émouvante, d'une sensibilité exceptionnelle. Après tant de volumes — parmi lesquels il en est d'excellents, où depuis vingt ans des femmes se sont confessées, Mme Pernette Gille, par sa sincérité et sa qualité d'émotion, trouve encore moyen de nous toucher. Cette histoire d'une femme tellement éprise, qu'elle accepte de l'homme qu'elle aime, jusqu'à l'abandon, jusqu'à la cruauté, est douloureuse et charnante. On devine l'âme pure et brûlante, repliée sur soi, d'une amoureuse qui a la qualité rare de rester franche envers elle-même. Aucune pose, aucune attitude, en ce conte d'amour. Un art plus habile à rendre ce qui a été finement senti, qu'exceptionnel par sa recherche plastique ou musicale. Une certaine maladresse dans l'arrangement du récit, un peu de convention non dans le sens du décent et de l'habituel, mais plutôt dans l'anarchie sentimentale des héros. L'homme aimé est trop beau, trop séduisant, trop artiste et homme d'action à la fois, trop cyniquement inconscient, d'ailleurs n'oubliant pas qu'il est dépeint ainsi par le journal de l'héroïne qui lui est indulgente. Trop de jeunes filles belles, délicates, capables des pires audaces sentimentales, ou des plus nobles sacrifices du cœur. Mais par là-dessus un voile de passion frémisante, d'intelligence digne, de sincérité directe. Et l'abandon éperdu, à la fin, de ce cœur meurtri au dieu cruel qui la fait souffrir, a de la force et de la délicatesse.

Ces trois femmes, si différentes d'aspect, la provinciale et perverse Valentine Pacquault, l'élegant parisienne Marguerite, la brillante fille de Mme Pernette Gille, ont cependant un caractère commun et assez frappant, ce qui fait leur vérité profonde. Ce sont de vraies individualistes, de pures égotistes, des êtres non pas même anti-sociaux mais a-sociaux. Elles sont bien soeurs. Pour satisfaire leur instinct féminin, pour répondre à l'appel mystérieux de leur personnalité féminine, elles font table rase de tout : honneur, mari, respect humain, famille, luxe, et même de leur dignité, de leur souffrance. Elles s'abandonnent tout entières, absolument, à l'inconscient élan de la nature qui réclame sa proie. L'homme, même le plus profondément égoïste et dur, reste membre de sa bande, de sa race. Un Bel Ami, tel que l'a fait la création brutale et vraie de Guy de Maupassant, certes est sans scrupules, sans le moindre idéalisme. Il va d'aventure en aventure, de combinaison louche en combinaisons plus louches encore. Il sacrifie tout à son ambition, à son désir de dominer et de jouir. Mais c'est en fonction de la société. Il finit par un mariage d'où n'est pas exclue une sorte de tendresse, on l'imagine créateur d'un foyer, aimant ses enfants. Au nom de son égoïsme, il édifie, poussé par la longue hérité masculine qui veut « faire quelque chose » et s'incorporer à ce qui le dépasse. Les femmes ont plus d'âpre insouciance mais aussi plus de générosité. Elles détruisent, mais c'est en faveur d'un goût profond de se donner, de se sacrifier, dès qu'elles aiment. Et c'est pourquoi dans la conclusion de Valentine Pacquault, il y a quelque dissonance : elle redévie un être en quelque sorte moral, puisqu'elle veut expier, se purifier. On assure que les femmes n'ont ce besoin, quand elles l'ont, qu'en faveur d'un nouvel amour.

M. René Boylesve et M. Henry Bordeaux ont réuni en volumes une série de contes, le *Dangereux jeune homme* et les *Ménages d'après guerre*. Ce sont de brefs récits, sauf le premier du recueil de M. Bordeaux *Les Cloches intérieures* qui est un vrai petit roman. Et la personnalité de ces deux écrivains se manifeste différente et semblable. Semblable par quelque chose d'essentiellement français, des dons d'observation, la curiosité des problèmes psychologiques, l'art de construire un récit. Différente par leur qualité de vision et de sensibilité. René Boylesve a du scepticisme jusque dans la grâce souriante et dans la critique des mœurs. Henry Bordeaux a un sens de la conscience et de la vie morale, qui lui fait transposer en quelque sorte chacune de ses anecdotes, et qui éveille chez le lecteur moins une curiosité de l'esprit qu'une émotion de l'âme. Les histoires que M. Boylesve conte avec tant de charme spirituel ont toutes comme point de départ un trait de caractère, un petit fait présenté en façon de moralité, mais de moralité sans amertume. Une sorte de sérénité un peu désabusée, une critique perspicace mais bienveillante et humaine est la note dominante chez M. Boylesve. Chez Henry Bordeaux, les nécessités sociales, plus que les nuances psychologiques, sont ressenties et rapportées. *Les Cloches Intérieures*, récit équilibré, lumineux, touchant plus encore par la clairvoyance des dessous moraux que par le mouvement de la sensibilité, est une histoire pittoresque, très nettement antiromantique, pleine de qualités. Il y a chez M. Bordeaux, une droiture, une sorte de naïveté qui évoque celle de nos vieux peintres de tryptiques avec donateurs.

Claude Farrère montre dans son dernier roman, *Les condamnés à mort* un univers nouveau, tel qu'on peut l'imaginer par anticipation, à échéance d'un siècle ou deux. L'auteur de la *Bataille*, des *Civilisés*, est doué d'une imagination originale et a le pouvoir d'intéresser et d'amuser ses lecteurs, qu'il les conduise à Toulon, parmi les *Petites Alliées*, ou à Constantinople, pays de *l'Homme qui assassina*. Il n'est pas si facile de retenir un public nombreux en lui disant une histoire. Beaucoup s'y efforcent, peu réussissent, même et je dirais surtout les véritables artistes, visionnaires ou stylistes. Claude Farrère est cependant un artiste, ses premiers contes l'annonçaient déjà. Mais sa véritable originalité est d'être un nomade, un imaginatif, qui est passionné par le spectacle de la vie et sait faire partager la passion qui l'anime. Les lecteurs cultivés goûtent ses tableaux du Japon, de la Turquie, ses analyses de psychologie morbide, sa singulière invention. La masse, le grand public, est séduit, l'on peut dire, malgré ses qualités, par une sorte de charme romanesque, de bizarrerie exotique, par un talent facile et un métier adroit. *Les condamnés à mort*, où les hypothèses scientifiques les plus hardies se mêlent à des tableaux de la Louisiane, à des aventures amoureuses, au rythme brutal des combinaisons financières américaines, rencontreront le même succès que les précédents ouvrages de l'auteur. Dans un genre rendu célèbre par H. J. Wells, et J. H. Rosny, Claude Farrère apporte avec moins de force et de personnalité, ses qualités latines de clarté et son originalité faite de réalisme et de lyrisme habilement combinés.

Signalons pour finir trois remarquables ouvrages d'études littéraires : les notes sur Mérimeé de M. Charles du Bos, si personnelles, d'une qualité un peu tendue mais du plus rare mérite ; — les *Essais de critique* de M. P. Lièvre, où les figures de nos plus notoires écrivains apparaissent profondément vivantes, peintes de la façon la plus impartiale, parfois un peu durement, mais qui témoignent d'un goût exercé, d'une culture assouplie, et forment un ouvrage amusant à lire comme un récit et instructif comme la plus spontanée conversation ; — enfin les chroniques littéraires de M. Jacques Boulanger, parues d'abord dans *l'Opinion* et réunies en volume, sous ce titre *Mais l'art est difficile* : M. Jacques Boulanger écrit une forte langue ; il a le souci constant d'être équitable, un don précieux de compréhension, la plus heureuse liberté d'esprit ; il exprime des idées claires avec courtoisie, en demeurant amusant et vivant, et il donne cette impression assez rare, même dans le journalisme, d'aimer ce qu'il fait et de bien connaître les choses dont il parle.

André CHAUMEIX.

LE MONDE FINANCIER ILLUSTRE

La protection des obligataires dans les sociétés par actions

Les émissions d'obligations par les sociétés par actions se suivent, sans autres trêves que celles qu'imposent les emprunts nationaux. Elles reçoivent du public, de la petite et de la grande épargne, un accueil toujours pareil, qui encourage actuellement un intérêt élevé, stipulé net d'impôts dans l'avenir comme dans le présent. Et cependant les obligataires, si nombreux, créanciers de sommes si importantes sont restés modestes ; ils n'élèvent guère la voix, bien que leur rôle soit devenu considérable, bien qu'ils constituent les véritables dispensateurs du crédit dans notre société moderne.

Souvent, les sociétés mêmes, qui les ont sollicités, les traitent ensuite avec désinvolture. On n'en est plus à compter les déceptions subies par les obligataires : des exemples se pressent à la pensée, qui montreraient combien leurs intérêts ont été sacrifiés ; les plus récents ne seraient pas les moins frappants et ce seraient des sociétés étrangères, enrichies par les troubles économiques qu'a causés en France la guerre, qui nous les fourraient.

Les obligataires n'ont guère réagi, et quand ils l'ont fait, de leur propre chef, il était d'ordinaire bien tard et ils se trouvaient en présence d'une situation obérée, dont il ne restait plus qu'à tirer le meilleur parti possible. Ils ne se sont point adressés au législateur, pour lui demander de leur assurer une protection sérieuse, quoique leur appel eût été entendu, s'ils avaient pu faire reconnaître que leurs titres formaient la solide armature de notre système économique et financier. Ce sont les sociétés par actions, leurs débitrices, qui ont commencé à établir des mesures de nature à les protéger utilement, parce qu'elles se sont rendu compte qu'elles n'y pouvaient que gagner, en augmentant la confiance des porteurs d'obligations. Quant aux établissements de crédit, chargés du placement des titres, essentiellement préoccupés de toucher leurs commissions, ils marquent trop souvent un complet désintérêt pour le sort des obligations dans l'avenir, et l'on a pu dire d'eux qu'ils ne soutenaient les obligataires que comme la corde soutient le pendu...

Ce n'est pas que la loi n'ait absolument rien fait pour les obligataires des sociétés par actions. Elle s'est efforcée de leur donner les moyens de s'éclairer et de prendre une décision en connaissance de cause, sur l'opportunité d'une souscription à des obligations proposées, en organisant la publicité des émissions (loi de finances du 30 janvier 1907). Leur souscription une fois réalisée, elle leur a accordé, dans des cas exceptionnels, des garanties contre l'endettement de la société, en imposant à celle-ci une autorisation administrative pour toute nouvelle émission, en établissant une proportion infranchissable entre le capital social et le montant des obligations (loi du 31 juillet 1913). Enfin, elle a rendu possible, par une loi d'après-guerre, d'un caractère transitoire, la conclusion d'un règlement transactionnel entre les sociétés par actions et leurs obligataires pour « cause générale de guerre » (loi du 2 juillet 1919).

Au fond, il y a, en puissance, dans cette législation, dont nous allons montrer les insuffisances, tous les éléments nécessaires pour instituer un régime de protection des obligataires. La protection doit commencer au temps de l'émission, elle doit se poursuivre tant que le prêt consenti n'est pas remboursé.

Avant même que la souscription ne soit effectuée, il faut que les souscripteurs éventuels aux obligations soient mis à même d'apprécier la situation de la société émettrice au moment où elle lance son appel au public. La loi du 30 janvier 1907 leur a donné satisfaction sur ce point : « L'émission, l'exposition, la mise en vente, l'introduction » de tous titres, et notamment des obligations, sur le marché en France, sont soumises à des formalités de publicité. Toute société doit énoncer le montant de son capital social, produire son dernier bilan certifié conforme, indiquer le montant des obligations déjà émises avec l'énumération des sûretés qui y ont été attachées et les conditions et garanties de la nouvelle émission. — Il n'est pas douteux que la publicité ainsi exigée pour toute émission d'obligations, n'ait été favorable aux obligataires, en leur offrant un élément d'information sérieux ; mais elle n'a empêché aucune émission de ces obligations avariées qui encombrent le maigre portefeuille de tant de petits capitalistes français ! Pour remédier à son insuffisance, ne faudrait-il pas créer un contrôle des sociétés par actions, constituer un Office des sociétés ? — D'ailleurs, l'effet des mesures de publicité ne dépasse pas le temps de l'émission.

Après la clôture de la souscription et jusqu'au

remboursement des obligations, la protection des obligataires peut être réalisée par des restrictions à la liberté des émissions postérieures et par la représentation des obligataires en vue de la défense de leurs intérêts communs.

La restriction des émissions postérieures peut être conventionnelle ou légale. Elle est conventionnelle, quand la société par actions s'est engagée à ne pas placer de nouvelles obligations ou à ne le faire que sous certaines conditions, ne portant pas atteinte aux droits des obligataires antérieurs. Elle peut être édictée par le législateur : ainsi la loi du 31 juillet 1913, relative aux chemins de fer d'intérêt local et de tramways décide que le montant des obligations ne peut dépasser le capital social versé et exige du reste une autorisation ministérielle pour toute émission. Convient-il d'en étendre le principe ainsi que l'a fait la loi belge du 25 mai 1913 (art. 70-12) et d'empêcher la disproportion entre le capital-actions et le capital-obligations ? Nous ne le pensons pas, en raison de la difficulté qu'on éprouverait à fixer le rapport à établir entre ces deux masses, car il ne saurait être le même pour toutes les sociétés par actions. Il serait indispensable de le faire varier avec les diverses branches d'exploitation du commerce ou de l'industrie, comme avec les circonstances de fait, si l'on ne voulait pas s'exposer au danger de décourager l'esprit d'entreprise dans certaines branches exigeant d'énormes capitaux. Qu'on songe que pour les grandes compagnies de chemins de fer la disproportion est considérable : le P.-I.-M. avec un capital social de 340 millions aura à la fin de 1921 une dette obligataire de près de 9 milliards. C'est une solution trop simpliste que de limiter le montant des obligations au chiffre du capital versé, et les solutions trop simples sont rarement justes. Tout au plus comprendrait-on que certains pouvoirs fussent attribués aux obligataires ou à leurs représentants en cas d'abus caractérisé, quand, par exemple, une société par actions avec un capital minime émettrait des obligations en nombre illimité et ferait ainsi supporter en grande partie aux obligataires les risques de l'affaire.

Mais la représentation des obligataires pour la défense de leurs intérêts communs doit surtout retenir l'attention. Elle aussi peut être conventionnelle ou légale, et son objet, très vaste se ramène à assurer la conservation des droits qui ont été reconnus aux porteurs d'obligations. Il s'agit tantôt de conférer pleine validité à une hypothèque consentie aux obligations ou de lui maintenir son effet par un renouvellement d'inscription, tantôt d'abandonner des garanties conférées ou d'accorder un droit de préférence pour des obligations de priorité à créer, tantôt de modifier les conditions de paiement des coupons ou d'amortissement des titres, tantôt de réduire le capital nominal de ceux-ci ou le taux de l'intérêt, tantôt d'accepter le remboursement anticipé suivant des règles non prévues. Autant de questions à résoudre, pour lesquelles les obligataires doivent être consultés. Certes, les changements favorables seront accueillis par eux avec empressement : quand une société par actions, comme celle des Moulins Hardy-Lebègue, propose de porter l'intérêt de ses obligations en cours de 4 1/2 à 6 %, il n'y a pas d'abstention, et chaque obligataire accepte une courte prolongation du délai d'amortissement. Mais la plupart des changements que nous supposons sont douloureux pour les obligataires. En l'absence de dispositions légales concernant la représentation des obligataires, la pratique a cherché le moyen d'organiser une *représentation conventionnelle* sur la base des institutions existantes. Elle a eu recours au contrat de mandat, puis au groupement des obligataires en associations ou sociétés civiles.

La représentation par mandat était notamment réalisée en cas d'affection de biens à la garantie du prêt consenti. Le cahier des charges d'un emprunt d'une société par actions portait que telle personne désignée ou à désigner par les obligataires dans des conditions fixées aurait mission de sauvegarder leurs intérêts collectifs, d'accepter l'hypothèque, d'en requérir l'inscription et de la renouveler. Par le bulletin de souscription, la désignation faite était ratifiée ou il était procédé à l'élection d'un représentant. Mais ce mandat ne pouvait guère être conféré qu'avant l'émission. Il devenait impossible de réunir tous les obligataires, l'émission effectuée, et la représentation ne pouvait être que partielle. Aussi ce moyen fut vite jugé imparfait.

C'est par le groupement des obligataires qu'on est parvenu, depuis quinze ans, à établir leur représentation. Même on a soutenu qu'entre les souscripteurs à une émission existait un « lien véritable

et invincible », une société implicitement formée ! Comment, cependant supposer pareille génération spontanée, à l'insu des intéressés, sans formalités, sans statuts, sans gérants ou administrateurs ? L'avantage de ce procédé du groupement est de permettre la représentation des obligataires sans leur intervention unanime, la majorité faisant loi. D'ordinaire, une *association* ou une *société civile* des obligataires, est constituée avant l'émission, par les soins du syndicat d'émission ou des banques chargées du placement des titres.

Les souscripteurs aux obligations adhèrent à cette société civile par leur bulletin de souscription. Tous en font partie. Contrat d'adhésion, le contrat de souscription doit être accepté en bloc : rien n'en peut être écarté, aucune discussion n'est reçue sur la loi dictée par les banques émettrices ? Celui qui juge arbitraire ou exagérée telle condition imposée n'a d'autre parti à prendre que de refuser de souscrire. Ce n'est plus la société spontanée, c'est la société obligatoire. Et comme on peut le penser, trop souvent, si les sociétés emprunteuses n'y veillent, les banques organisent la représentation à leur profit : elles se désignent comme administrateurs, stipulent l'irrévocabilité de leurs fonctions, et quand elles nomment un membre de leur conseil d'administration, elles l'instituent à vie et parfois lui octroient une rémunération, comme c'est le cas pour les administrateurs de la toute récente société civile des obligataires du groupement des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

Du moins les obligataires sont représentés, et comme ils ont la faculté de tenir des assemblées générales, convoquées sur leur initiative, à la demande, le plus souvent, des porteurs réunissant le dixième des obligations non amorties, ils peuvent faire entendre leurs réclamations et défendre leurs intérêts menacés.

Il resterait à se demander ce que vaut une pareille société, bien que l'article 29 de la loi du 2 juillet 1919, en lui permettant d'exercer « la plénitude des pouvoirs qu'elle tient des statuts » semble en avoir consacré la légalité. Cette société civile ne ressemble guère à la société définie par l'article 1832 du Code civil : elle ne suppose ni une mise en commun ni des bénéfices à partager. La notion d'association conviendrait mieux à un tel groupement, et ce serait la loi du 1^{er} juillet 1901 qui devrait recevoir application.

En vérité, il est nécessaire d'introduire dans notre droit une *représentation légale des obligataires*. Tous les projets de réforme des sociétés par actions l'ont prévue et un point de départ intéressant, sinon une base suffisante, pourrait être trouvé dans la loi précitée de 1919 relative à l'institution d'un règlement transactionnel pour cause générale de guerre entre les sociétés par actions et leurs obligataires. Cette loi a rendu possible la représentation des obligataires des sociétés atteintes dans leur développement par la guerre ; elle a calqué les règles concernant la réunion d'assemblées générales d'obligataires sur le modèle des assemblées d'actionnaires, mais la présidence des séances est confiée à un juge délégué. Ces assemblées d'obligataires ont le pouvoir d'accorder aux sociétés débitrices un règlement transactionnel prorogeant des échéances, suspendant ou prolongeant la durée de l'amortissement, réduisant le capital ou le taux de l'intérêt... ; elles nomment, pour surveiller l'exécution des clauses convenues, des commissaires choisis parmi les obligataires ou les administrateurs judiciaires et chargés de dresser chaque année un rapport relatant les résultats de leur contrôle.

Mais cette loi n'a qu'une application limitée. Elle ne vise que les règlements transactionnels entre sociétés et obligataires. Elle cessera d'avoir effet « à l'expiration des trois années qui suivront la ratification du traité de paix ». Il faudrait en conserver la substance et la faire passer dans une loi définitive, en l'améliorant et en s'efforçant de concilier les intérêts des sociétés débitrices, qu'a principalement eu en vue la loi précitée, avec les intérêts, tant individuels que collectifs, des obligataires.

La protection des actionnaires a été assurée par les règles légales, parfois minutieuses, de la constitution et du fonctionnement des sociétés par actions. La protection des obligataires doit l'être également, dans des dispositions de la loi, parce qu'ils courrent des dangers très réels et que leur conférer des garanties, c'est accroître la confiance du public et contribuer au développement du crédit.

J. HÉMARD
Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Finances Publiques

A PROPOS DU BUDGET
FRANÇAIS EN 1921

La patiente ténacité de notre ministre des Finances est parvenue à obtenir du Parlement le vote du budget avant le dernier jour d'avril. Le pays n'aura connu que quatre douzièmes provisoires applicables à l'exercice 1921. L'an passé, il en avait subi six, ce qui, étant données les modifications profondes apportées à notre législation fiscale, avait présenté de sérieux inconvénients. Le Parlement, lors de la discuss-



M. Henry Paté, député de la Seine.

sion du budget de 1920, avait surtout discuté les nouvelles sources de revenus ; cette année, il s'est principalement occupé de la compression des dépenses. Le budget de 1921 apparaît comme un budget d'économies. S'il est exact, comme il le faut espérer d'après les affirmations du ministre des Finances, que les dotations allouées aux divers services ont été calculées de manière à n'entrainer aucune ouverture de crédits additionnels, le pays n'aura pas à regretter l'effort que s'est imposé le Parlement au cours de ses laborieuses discussions. Si la France, en effet, a droit à ce que tous ses enfants fournissent leur « effort fiscal » maximum, les contribuables, eux aussi, ont le droit, de leur côté, de faire appel au courage fiscal de l'Etat. Ce courage consiste à dépenser le moins possible, à n'envisager aucune dépense qui ne soit justifiée, à lutter contre l'étatisation de tous les services que peut assurer l'initiative privée, à combattre⁽¹⁾ le foisonnement des fonctionnaires inutiles.

**

Le budget élaboré par le précédent ministère était tripartite. Il se décomposait comme suit :

millions

Budget ordinaire (dépenses).....	22.327
Budget extraordinaire (dépenses).....	5.499
Budget recouvrable (dépenses).....	16.539

Les recettes qui devaient couvrir les dépenses s'établissaient de la manière suivante :

Budget ordinaire.....	22.335 millions
Budget extraordinaire	2.628 —
Budget recouvrable.....	Mémoire.

Le budget ordinaire présentait un excédent de ressources apparent d'environ 8,5 millions, l'extraordinaire était en déficit de 2.870 millions que le Gouvernement entendait couvrir avec des fonds d'emprunt.

(1) Voir le *Monde Illustré*, n° du 19 janvier 1921.

La Chambre des députés, et après elle le Sénat, ont passé au crible toutes les dépenses. Les deux assemblées ont étudié chacune d'elles ; la Chambre avait adopté le budget le 28 février et le Sénat, tout à loisir, a examiné les dépenses proposées par le gouvernement et celles votées par la Chambre. Les membres de la haute assemblée ne pourront, cette année, se plaindre de n'avoir pas eu la possibilité de se rendre un compte exact des chapitres de la loi de finances et d'avoir été contraints, faute de temps, d'enregistrer les propositions des élus du suffrage universel. Leur religion a été éclairée par le magistral rapport de M. Henri Chéron dont, ici même, M. Jacques Stern a dit tout le bien qu'il en fallait penser.

En ce qui concerne le budget ordinaire, le projet voté par la Chambre présentait la situation suivante :

Recettes.....	22.853.048.485 fr.
Dépenses.....	22.842.478.903 —
Excédent de recettes.....	10.569.582 —

La Chambre avait sorti du budget extraordinaire pour les incorporer à l'ordinaire des dépenses et des recettes qui y figuraient primitivement. La Commission des finances du Sénat a suivi la Chambre dans cette voie, mais elle a comprimé les dépenses afférentes à certains ministères, de telle sorte qu'elle a ramené le montant global des dépenses à la somme de : 22 milliards 545.847.613 francs, opérant ainsi sur les prévisions des députés une diminution globale de 296.631.290 francs ; après discussion, certains crédits ont été rétablis et le montant des dépenses du budget ordinaire a été arrêté à la somme de 22.748 millions en chiffres ronds. Les recettes du budget ordinaire ont été à peine modifiées par le Sénat ; elles ont cependant été ramenées à 22.609.492.095 et se décomposent de la manière ci-après :

Recettes normales.....	17.381.292.095 fr.
Bénéfices de guerre.....	4.028.200.000 —
Liquidation des stocks.....	1.200.000.000 —

Les recettes normales ont été diminuées par le Sénat de plus de deux milliards de francs ; il lui a paru difficile, en présence de la moins-value persistante du rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires et des autres impôts indirects, d'admettre les évaluations de recettes primitivement établies.

Moins heureuse que l'Egypte des Pharaons, la France n'a pas connu les sept années de prospérité qui auraient rétabli l'équilibre de ses finances et lui auraient permis de supporter sept années mauvaises. Depuis plusieurs mois, en effet, le rendement des impôts indirects ne laisse plus cette marge de plus-values auxquelles, depuis deux ou trois ans, les précédents ministres des Finances s'étaient accoutumés. Au 31 mars 1921, les recouvrements d'impôts indirects atteignaient 972.407.000 francs, chiffre inférieur aux évaluations de 284.351.000 francs. C'est donc à juste titre que le Sénat a réduit le montant des recettes normales dont peut tirer parti le budget de 1921.

Le budget extraordinaire, parti de 5.499 millions, d'après le projet primitif du gouvernement précédent, avait été réduit par la Chambre à 3.587 millions, par suite de la suppression de dépenses d'ordre militaire et le rattachement au budget ordinaire de diverses dépenses qui en avaient été sorties. La Commission du Sénat, par de nouvelles réductions de 368 millions, a ramené les crédits du budget extraordinaire au chiffre de 2.837 millions ; la haute Assemblée, après discussion de ce budget, en a arrêté le montant à 3.008 millions.

Ayant en faveur du budget ordinaire, disposé de toutes les ressources qui, préalablement, devaient alimenter le budget extraordinaire, le Sénat n'a prévu que des fonds d'emprunt pour couvrir les dépenses de ce dernier.

Si l'on additionne les deux budgets ordinaire et extraordinaire, l'on voit que le montant des dépenses pour l'exercice 1921 s'élevait après le vote du Sénat à :

Budget ordinaire	22.748 millions
— extraordinaire	3.008 —
Total	25.756 —

A ce chiffre élevé du budget ordinaire, il convient d'ajouter les charges nouvelles que le Parlement a votées au cours des derniers jours de la discussion du budget : indemnités aux fonctionnaires de l'Instruction publique (200 millions), indemnités aux magistrats et relèvements de quelques crédits (30 millions), crédits sup-

plémentaires affectés à la garantie d'intérêts aux Compagnies de Chemins de fer français.

Primitivement, la Chambre avait voté, pour parer au déficit d'exploitation des chemins de fer, une somme de 377 millions, mais, étant données les circonstances, ce chiffre était manifestement insuffisant ; il a dû être relevé de 400 millions, ce qui porte le montant du crédit à 777 millions.

En adoptant avant le 31 décembre de l'année précédente les nouvelles conventions passées avec les Compagnies, la Chambre avait espéré qu'elles seraient promptement votées par le Sénat ; les réseaux auraient ainsi pu faire appel au fonds commun pour couvrir leurs insuffisances de produit net, au lieu de solliciter du Trésor les sommes dont ils ont besoin. Le Sénat en a disposé autrement, il a préféré remettre à une date ultérieure l'examen de conventions



M. de Lasteyrie, député de la Corrèze.

dont les clauses ne paraissent pas le satisfaire pleinement. Force a donc été de rétablir les crédits suffisants pour faire face aux besoins des Compagnies de Chemins de fer.

Par voie d'indication, le Sénat avait demandé à la Chambre de rétablir un crédit de 840 millions pour le fonds de soutien des emprunts de la Défense nationale, mais les députés se sont refusé à le faire.

En dernière analyse, et compte tenu de toutes les modifications apportées aux chiffres que le Sénat avait adoptés primitivement, le montant total du budget ordinaire se chiffre par 23.262.969.977 francs.

Si à ce budget formidable on ajoute les budgets départementaux et locaux, dont le montant a plus que triplé depuis 1915 — on l'a montré ici même pour la seule ville de Paris, — on conçoit aisément que le contribuable français ait le droit de se montrer hostile à l'égard de l'Allemagne et d'exiger du gouvernement que, par tous moyens, il contraigne notre agresseur à nous indemniser et à nous dédommager des ruines qu'il a accumulées, ainsi que des frais que sa brutale agression nous a occasionnés.

**

Malgré les dépenses supplémentaires que le Parlement a votées en dernière heure, — sans avoir peut-être suffisamment examiné leur répercussion sur le budget — et dont les plus importantes concernent les traitements des fonctionnaires de l'Instruction publique, le budget de 1921 apparaît comme un budget d'économie et un budget d'attente.

La loi de finances n'apporte à notre législation fiscale aucune modification digne d'être signalée. Nul impôt nouveau n'a été voté, mais, en revanche, quelques articles relatifs à des diminutions de dépenses sont à retenir.

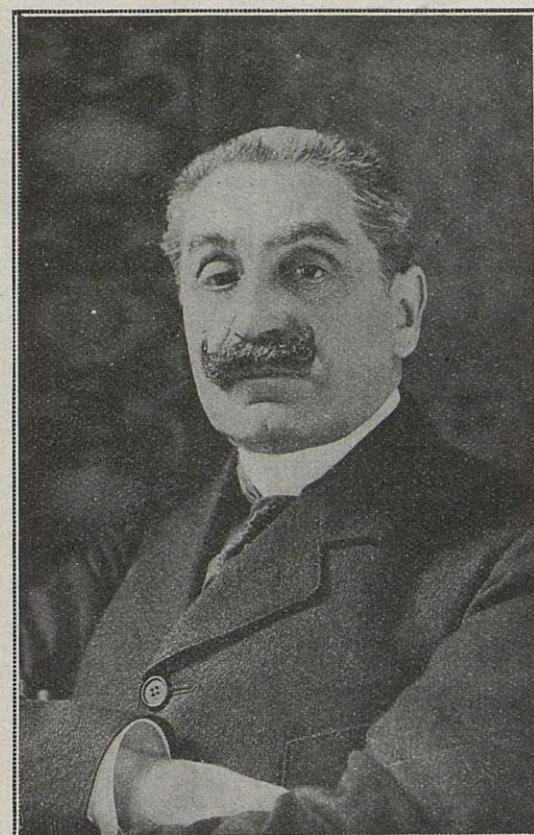
Depuis quelques années, chaque remaniement ministériel entraînait la création de nouveaux ministères ou de sous-secrétariats d'Etat. Présentement, bien habile serait celui qui pourrait

énumérer ceux qui existent. C'est là une source de dépenses contre laquelle le public s'élève à bon droit. La nouvelle loi de finances limite à quatorze le nombre des ministères, y compris ceux des Pensions et des Régions libérées. Le nombre des sous-secrétariats d'Etat est, pour l'avenir, fixé à quatre. Traitements superfétatoires de ministres, sous-secrétaires, chefs de cabinet, sont donc appelés à disparaître et avec eux ceux de cette cohorte de fonctionnaires dont chaque ministre aime à s'entourer, pour donner une apparence de justification à sa présence dans le cabinet.

Le contrôle des dépenses engagées est renforcé. Jusqu'ici, ce contrôle, bien qu'il fût généralement exercé par des hommes compétents, recrutés dans le corps de l'Inspection des finances, n'a pu sortir son plein effet pour divers motifs d'ordre technique dans le détail desquels on ne saurait entrer ici. Désormais, les contrôleurs des dépenses engagées seront placés sous la seule autorité du ministre des Finances et ils auront à donner leur avis sur les projets de budget et les demandes de crédits additionnels de toute nature des départements ministériels auxquels ils sont attachés. Toute décision prise par un ministre ou un fonctionnaire d'une administration centrale et ayant pour effet d'engager une dépense devra être soumise au visa du contrôleur des dépenses engagées. Ainsi, le ministre des Finances aura un droit de regard dans les autres ministères. Le Sénat a en outre étendu l'exercice du contrôle des dépenses engagées aux établissements publics de l'Etat pourvus de l'autonomie financière.

Si les contrôleurs de dépenses engagées, dotés désormais de pouvoirs réels, accomplissent avec zèle leur mission — et rien ne permet de douter de leur dévouement à la cause publique — il est possible que se ralentisse cette efflorescence toujours croissante de dépenses inutiles, d'indemnités superflues, effectuées ou données pour parvenir à l'épuisement des crédits.

Sur la proposition de sa Commission des finances, le Sénat a voté une disposition nouvelle dont le but est d'empêcher les abus auxquels a donné lieu la procédure des dépenses à régulariser. Depuis le début de la guerre, il advenait fréquemment que des ordonnateurs, en l'absence de crédits budgétaires, donnaient à des comptables l'ordre de payer de nouvelles dépenses en les imputant à un compte d'attente dit de dépenses à régulariser. Ce compte était devenu pour ainsi dire inextricable et, pour parvenir à son apurement, force était de demander au Parlement, que l'on plaçait ainsi en face du fait accompli, des crédits supplémentaires et additionnels. Le Sénat, pour obvier à cet inconvénient, propose de laisser à la charge personnelle des comptables les sommes qu'ils auraient



M. Touron, sénateur de l'Aisne.

payées sur ordonnance ou mandat émis sans crédit budgétaire. Pécuniairement intéressés, les comptables, sauf les cas spéciaux prévus par les décrets relatifs à la comptabilité publique, n'obtempéreront plus aux réquisitions abusives des ordonnateurs.

Malgré la débauche des dépenses à laquelle la Chambre se livre depuis deux ans, et dont la dernière journée de discussion budgétaire a donné un nouvel et fréquent exemple, grâce à l'esprit de sagesse de la Commission des finances du Sénat et au courage inlassable de M. Paul Doumer, le budget de 1921 se présente comme au budget d'économies.

Il se présente également comme un budget d'attente ; nulle taxe nouvelle n'atteint le contribuable ; on ne pouvait songer à exiger de lui de nouveaux impôts. Au demeurant, avant de penser à frapper à la bourse du contribuable, il importe d'organiser le système d'impôts que le Parlement a instauré depuis 1914 et de faire rendre le maximum à ceux qui ont été votés le 25 juin 1920. Cette année 1921 doit être consacrée à l'organisation de nos finances publiques.

ques. Economiser n'est pas tout en matière financière, il faut également obtenir des impôts et des taxes leur plein rendement ; or ce n'est pas ce qui arrive actuellement.

Ici même, on a montré les raisons pour lesquelles l'impôt général sur le revenu et les impôts cédulaires ne fournissent pas les recettes que l'on en attendait.

La taxe sur le chiffre d'affaires procure des déboires sérieux. Le rendement de cet impôt n'a cessé de fléchir régulièrement depuis qu'il est institué. C'est ce que montre le tableau ci-dessous où sont indiqués, comparés aux évaluations, les produits de la taxe nouvelle pendant les huit premiers mois de son fonctionnement.

Mois	Produits	Evaluations
(Chiffres arrondis, en millions)		
Juillet-août.....	293	700
Septembre.....	234	460
Octobre.....	205	460
Novembre.....	203	462
Décembre.....	184	416
Janvier.....	152	416
Février.....	148	416

On ne saurait de cette baisse des produits incriminer la seule crise industrielle et commerciale. Le négoce a organisé sa comptabilité, tandis que les agents de recouvrement n'avaient pas le loisir d'organiser leur contrôle.

On pourrait entrer encore dans d'autres détails et montrer par des exemples appropriés que les modifications apportées aux taxes successives ont compliqué à un tel point les opérations des receveurs de l'enregistrement que le contrôle au premier degré, celui des inspecteurs adjoints de cette importante régie financière, s'en trouve complètement énervé. Le temps leur fait défaut pour revoir, comme il convient, les déclarations effectuées par les officiers ministériels.

Pour ces diverses raisons, l'année 1921 doit être consacrée à la réorganisation du contrôle des impôts existants. Cela fait, on verra s'il est urgent d'adopter les méthodes que M. Chéron préconisait dans son rapport général de la Commission des finances du Sénat et qui consistaient à solliciter, pour 1922, un effort financier nouveau des contribuables français. Les divers corps d'agents de l'assiette et du recouvrement, qui depuis quelques mois dénoncent au public les difficultés qui leur incombent pour parvenir à assurer et récupérer les taxes existantes, pourront être utilement consultés au cours de la vaste enquête qui s'impose cette année.

A l'Etranger

LETTRE DE LONDRES

LE BUDGET DE L'ANGLETERRE

Londres, le 6 mai 1921.

Comme nous l'avions fait pressentir la semaine dernière, le budget de 1921-22, présenté le lundi 25 avril par M. Chamberlain à la Chambre des Communes ne renferme aucune suggestion intéressante. En exceptant le non renouvellement de l'Excess Profits Duty, les seuls changements apportés au régime des impôts, pour l'année financière, résident dans la réduction des droits sur les cigarettes et vins mousseux importés. Ces taxes avaient été tellement augmentées il y a un an que les droits actuels rapportaient beaucoup moins que les anciens.

Les principaux chiffres du budget concernant les dépenses et les recettes sont à peu près conformes aux évaluations. Il est difficile d'être entièrement satisfait par cet énoncé, et les termes que M. Chamberlain a employés pour exposer ses prévisions de recettes laissent percer une certaine inquiétude.

On a accueilli avec plaisir la division faite, pour la première fois, des recettes et des dépenses en deux classes : ordinaires et extraordinaires. Les recettes spéciales sont constituées par des taxes non renouvelables, telles que les rentrées spéciales provenant de la vente des stocks de guerre ; les dépenses extraordinaires comprennent des charges

créées pendant la guerre, mais qui disparaîtront petit à petit dans les budgets à venir.

Les recettes ordinaires sont estimées à 1.058 millions de livres et les dépenses à 974 millions. Les recettes spéciales provenant des ventes de l'actif de guerre sont estimées à 158 1/2 millions de livres, alors que la liquidation des dépôts de guerre nécessitera 65 3/4 millions de livres. En se basant sur ces chiffres, on voit qu'on pourrait tabler sur un excédent de 84 millions de livres pour le budget ordinaire, et sur 92 3/4 millions de livres pour le budget extraordinaire. En d'autres termes, le chancelier compte sur un excédent de 177 millions de livres.

Mais, il est parfaitement évident, d'après le discours de M. Chamberlain, que le gouvernement serait tout à fait surpris si cet excédent pouvait être réalisé ; car le Trésor aura à supporter le poids de lourdes charges, dont il est encore difficile d'établir, à l'heure actuelle, la nature et l'étendue. Ces charges comprennent : les dépenses effectuées par le gouvernement à l'occasion de la grève des mineurs, les frais beaucoup plus importants et très élevés nés des réclamations que les Compagnies de chemins de fer vont soulever à la fin du contrôle de l'Etat qui doit cesser au mois d'août.

En réponse à plusieurs questions pressantes posées par M. Asquith, l'ancien chancelier a reconnu qu'il ne faudrait pas compter sur plus de 80 millions de livres comme étant actuellement en caisse, en tenant compte des deux sections du budget réunies, et l'impression produite par le discours et la discussion qui ont suivi cette déclaration est que le pays sera très satisfait s'il reste un excédent. Par conséquent, M. Chamberlain ne proclamait qu'une vérité évidente lorsqu'il concluait que le gouvernement ne voyait pas la possibilité d'une réduction d'impôts pour l'année

en cours. En effet, on pourrait ajouter comme complément, et le Chancelier serait probablement d'accord avec nous, que, si la prospérité industrielle de 1919-1920 avait persisté, une nouvelle élévation des impôts aurait dû être envisagée. Mais, le commerce et l'industrie étant plongés dans le marasme et les grèves, de nouvelles charges sont inapplicables cette année. En outre, en présence du faible excédent de recettes utilisable pour la réduction de la Dette, et devant un adoucissement impossible des impôts, la situation est rendue difficile par le compte des dépenses qui est manifestement trop élevé pour le pays. On ne peut pas reprocher cet état de choses à Sir Robert Horne qui, en arrivant au ministère, a trouvé entièrement dressé le programme des dépenses pour la nouvelle année financière. Il y a lieu de noter que Sir Robert Horne, dès son arrivée au Trésor, a demandé à tous les ministères d'établir immédiatement leurs prévisions budgétaires pour l'exercice 1922-1923. Il sera ainsi en mesure de demander toutes les réductions qui s'imposent.

Les différentes estimations des revenus laissent croire que l'excédent des recettes sera faible. Si la situation économique continue à être mauvaise, il est certain que les rentrées provenant des douanes et des impôts indirects seront nettement inférieures aux estimations ; on doit aussi être assez sceptique en ce qui concerne le produit de la Corporation Profits Tax estimé à 30 millions de livres. Ajoutons enfin que l'exposé du budget ne contient aucune indication qui permette de compter sur un avenir plus favorable que le présent.

C'est surtout le problème de la Dette que M. Chamberlain a traité dans son Speech. Il a montré avec orgueil que la Dette Nationale avait été réduite l'année dernière de 259 1/2 millions de livres, chiffre qu'aucune autre nation n'a approché ou

essayé d'atteindre. Mais il n'a pas attiré l'attention de ses auditeurs sur ce fait que, même en tenant compte de cette réduction importante, le total de la Dette Nationale au 31 mars 1921 est plus élevé qu'au 31 mars 1919, c'est-à-dire six mois après l'armistice. Nous nous trouvons en présence d'une dette de 80 millions de livres que nous devons rembourser cette année aux Etats-Unis et au Canada ; nous devons aussi faire face à une dette de 113 millions de livres constituée par ce que M. Chamberlain appelle « des obligations domestiques statutaires et prises par contrat ».

On voit donc que, même si on arrive à avoir l'excédent escompté de 177 millions de livres — et l'hypothèse paraît d'une réalisation incertaine — le gouvernement éprouvera quelque difficulté à effectuer avant le 21 mars prochain de légers amortissements. Et les difficultés s'accroîtront si l'excédent est inférieur aux prévisions.

La seule nouveauté de l'exposé de M. Chamberlain réside dans les conditions envisagées pour l'amortissement de la Dette. En écartant les engagements venant à échéance pendant l'année fiscale en cours, le gouvernement se trouve en présence de 632 millions de livres d'Obligations nationales de guerre échéant au cours des quatre années prochaines. Le Trésor a décidé de remettre à plus tard ces remboursements en offrant aux titulaires la possibilité de convertir leurs titres en une valeur rapportant 3 1/2 %. Celle-ci serait remboursable au choix du gouvernement après 1961 ; en d'autres termes, ce titre, par suite des besoins actuels, peut être considéré comme non remboursable.

Les conditions offertes aux obligataires pour faire cette conversion sont intéressantes et méritent d'être bien accueillies. Mais il serait plus urgent d'effectuer un funding loan pour réduire la Dette flottante qui s'élève à £ 1.275 millions. Le Chancelier estime, d'après l'opinion des experts, que le moment n'est pas encore venu de prendre cette mesure, et malheureusement les estimations budgétaires actuelles laissent entrevoir une nouvelle aggravation de la Dette flottante pendant l'année en cours.

En résumé, la situation budgétaire est alourdie par le gros chiffre des dépenses, et par les effets néfastes de la crise commerciale sur les recettes. Tous les regards se tournent vers Sir Robert Horne qui a la mission de demander au pays un effort correspondant réellement à ses possibilités.

LE BUDGET ET L'EMPRUNT CONVERTIBLE

L'annonce d'un emprunt convertible à 3 1/2 %, destiné à faire face aux Obligations Nationales de Guerre venant à échéance, a complètement surpris le marché, le secret en ayant été bien gardé.

Divers critiques ont émis l'avis que le Trésor aurait pu attendre quelque temps encore et obtenir de meilleures conditions pour l'Etat. Toutefois on admet généralement que le chancelier s'est montré prudent en posant le problème avant qu'il ne soit trop tard.

En effectuant cet emprunt, le Trésor désire assurer le remboursement effectif des 632 millions de livres d'Obligations Nationales de Guerre. Si on laissait subsister ces obligations jusqu'à leur échéance, l'expérience passée fait prévoir que la majorité de ces titres, quelques jours avant leur paiement, viendraient sur le marché monétaire, et seraient absorbés comme valeur à court terme, avec l'intention de la part de l'acheteur d'obtenir leur remboursement à une date fixe. Voilà ce que le Trésor veut éviter ; il est certain, en effet, que la somme nécessitée par ces remboursements, ne pourrait être fournie par les recettes ordinaires de l'Etat ; si cette opération était permise, il faudrait que le Gouvernement effectuât de nouveaux emprunts.

Donc le titulaire de National War Bonds échéant entre les années 1922 et 1925 a l'occasion de convertir ses titres en une valeur à long terme, valeur qui, sans aucun doute, est non remboursable, et qui rapportera de 5 livres 12 à 5 livres 14 %.

Les critiques font remarquer que cette opération, si elle est bien accueillie, augmentera le total nominal de la Dette Nationale de 400 millions de livres et les charges annuelles de la Dette de presque 4 millions par an. Mais, alors que les arguments qui prévalent pour ne pas remettre à plus tard cette conversion semblent fondés, il est bon de remarquer également que cet emprunt convertible tend à favoriser l'orientation vers l'argent à meilleur marché.

De plus, la conversion de ces obligations à courte échéance est un premier et important essai de consolidation d'une partie de la Dette flottante. Et le problème de la consolidation de la Dette flottante est un des plus urgents pour les Finances Nationales anglaises.

L'Emprunt convertible est la première, mesure politique importante prise par le Nouveau Chancelier, Sir Robert Horne, depuis son arrivée à la tête du Ministère des Finances.

Le Gérant : MAURICE JACOB.

LA RÉDUCTION DU TAUX DE LA BANQUE

Il est certain que pendant les dernières semaines on a fait de gros efforts pour arriver à une réduction du taux de l'argent. Les Bons du Trésor à un an sont négociés actuellement à 5 3/4 %, et les effets à 3 mois à 5 3/8 %. Il y a quelque temps ces derniers étaient vendus à 6 1/2 %. La réduction, si attendue, du taux officiel de la Banque d'Angleterre a eu lieu jeudi dernier ; ce taux a été ramené de 7 % à 6 1/2 %. On croyait à une réduction de un point. Mais la politique prudente des Gouverneurs de la Banque est pleinement justifiée par l'incertitude de la situation générale et du fait du prolongement de la grève charbonnière. On croit généralement que, aussitôt que cette crise aura pris fin, le taux officiel sera ramené à 6 %.

L'argent étant meilleur marché, et les disponibilités plus abondantes par suite de la rareté des affaires, le marché des valeurs est animé. Naturellement les valeurs industrielles, et quelques titres spéculatifs sont contrariés par la mauvaise situation de l'industrie, mais les valeurs à bon placement sont très recherchées, surtout les fonds d'Etat, et toutes les valeurs portant un intérêt fixe. L'on admet dans la Cité que, une fois la paix intérieure rétablie, et le taux officiel ramené à 6 %, le marché des valeurs traversera une période d'activité favorisée par la renaissance commerciale et industrielle du pays.

LE BILAN DE LA BANQUE

Le Bilan de la Banque d'Angleterre de jeudi dernier n'accuse pas une aussi forte position que la semaine précédente. Le Rapport des Réserves aux engagements passe de 14,5 à 12,9 %. Ce fléchissement est dû d'abord à une augmentation d'un quart de million dans la circulation fiduciaire, la Réserve diminuant de la même somme, et à une plus-value des dépôts de 13 1/2 millions. Le poste « Fonds d'Etat » s'élève de 22 millions de livres, ce qui prouve que le Gouvernement a encore effectué d'importants emprunts. Toutefois les Currency Notes ont fléchi de presque 3 millions de livres.

LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC

Le prix de ce produit ayant atteint un peu moins de 1 shilling par livre, la situation de l'industrie du caoutchouc est descendue au point le plus bas. Quelques Etats producteurs ont réussi à réaliser des économies sévères pour pouvoir vendre à ce prix sans subir de perte. Mais il est évident que la plupart des autres Compagnies sont dans l'impossibilité de cultiver le caoutchouc avec bénéfice tant que les conditions actuelles subsisteront. Des négociations ont eu lieu dernièrement entre plusieurs planteurs anglais et hollandais pour former une même agence de vente. On fait remarquer que les acheteurs américains se sont liés ; et en refusant d'acheter, ou en faisant exécuter des ordres en bloc, ils ont réussi à stabiliser quelque peu les cours. En effet, ces vendeurs se composent de centaines d'Etats, travaillant dans des conditions totalement différentes sous le rapport du climat, de la main-d'œuvre, des transports, des capitaux, etc.

Cette agence unique de vente serait constituée sous la forme d'une nouvelle Société avec un capital dont les actions seraient entre les mains des Compagnies de caoutchouc. Les avantages de cette nouvelle formation sont évidents, si le nouveau projet peut être finalement adopté.

Le compte rendu de la Rubber Roadways Ltd. pour 1920 donne des indications intéressantes. On se souvient qu'une expérience avait été tentée dans le Sud de Londres par cette Société pour démontrer l'efficacité du caoutchouc comme matériel de construction de routes. Suivant l'usage, lorsque des idées nouvelles sont mises en application, les optimistes sont remplis d'espérance illimitée en ce qui touche les résultats futurs. La presse financière commente passionnément les nouveaux usages de ce produit, et un faible succès passager de pavage par le caoutchouc a été considérablement exagéré. D'après le compte rendu qui vient d'être publié, il est évident que la construction des routes en cette matière n'est pas encore au point. Bien que l'autorisation ait été accordée de construire une partie de la route réservée aux piétons dans ce secteur avec du caoutchouc, on ne peut pas dire encore qu'un succès certain sera obtenu par cette exploitation. (1)

(1) Tant que le marché russe manquera au commerce du caoutchouc, la reprise de ce produit paraît improbable. N. D. L. R.

Allemagne

LE BUDGET DE 1921

On vient de publier un projet préliminaire du budget pour l'année financière 1921. Le budget ordinaire se balance par 46.945.202.051 marks, soit une augmentation de 2.485.567.674 marks sur le budget de l'année dernière y compris les crédits supplémentaires. Des entreprises d'Etat, seule l'Imprimerie Fédérale accuse un excédent de 3.203.548 marks ; on explique cette plus-value par le fait que 4.000 ouvriers sont constamment employés à imprimer des billets de la Reichsbank. Les sommes à avancer aux Postes et Télégraphes s'élèveront à 3.345.582.630 marks. Les subсидes accordés aux chemins de fer atteindront le chiffre de 9.223.834.100 marks, dont 5.646.000.000 marks proviennent du budget extraordinaire ; mais 2 milliards 500 millions de marks seraient en outre nécessaires pour couvrir les frais occasionnés par la réforme des salaires votée le 17 décembre.

Les dépenses extraordinaires se totalisent par 43.667.104.308 marks, soit une diminution de 40.867.946.231 sur le chiffre de 1920.

Les recettes extraordinaires ne s'élèvent qu'à 10.556.468.118 marks ; par conséquent, il sera nécessaire de trouver par voie d'emprunt 33 milliards 110.636.100 marks. Une somme de 7 milliards 800 millions de marks, composée en partie par les estimations de l'impôt sur le capital, impôt non renouvelable, constitue la part principale des 10 1/2 milliards de recettes extraordinaires. Le produit total de l'impôt sur le capital en 1921 est estimé à 10 milliards. Les revenus provenant des autres taxes importantes sont ainsi évalués : impôt sur les Sociétés : 1.050 millions ; impôt sur les intérêts et dividendes : 1.400 millions ; sur les ventes : 5.400 millions ; sur les achats de terrains : 500 millions ; sur les timbres : 1.308 millions ; impôt sur les voyageurs et marchandises : 1.200 millions ; sur les biens immobiliers : 25 millions. La faible estimation du produit de cette dernière taxe, qui est recouvrable et triennale, a pour cause les difficultés qu'éprouve le législateur à établir une nouvelle assiette définitive.

L'impôt non renouvelable portant sur l'accroissement de la richesse rapportera 2.000 millions ; son produit général est estimé à 10.000 millions, mais 8.000 millions seront inscrits aux chapitres 1919 et 1920. Les taxes sur les douanes et sur la consommation sont évaluées à 10.589 millions.

Le fait marquant du budget est la diminution de la moitié environ des dépenses extraordinaires. Cela tient à une économie de 8.000 millions réalisée sur les subSIDES accordés pour améliorer le prix des produits alimentaires, de 9.000 millions sur le déficit des chemins de fer et des postes, de 4.000 millions sur les frais de démobilisation, et de 17.000 millions sous le chapitre « Exécution du Traité de Paix ». Cette dernière économie n'est qu'apparente ou temporaire ; les dépenses se rapportant à l'occupation sont diminuées de 7.000 millions surtout parce que certaines réclamations portant sur des dédommagements réels ne sont pas encore faites ou prouvées.

La manière dont le budget est présenté est assez critiquée. L'année dernière le budget fut déposé pendant l'automne avec plusieurs mois de retard ; cette année on a pu le déposer plus tôt en y insérant sommairement les estimations de 1920, sauf pour les changements matériels qui auraient eu lieu depuis cette époque. Par conséquent, la révision sérieuse des dépenses n'a pas été faite.

Les seules promesses réelles contenues dans le budget portent sur la réduction des subSIDES alloués aux produits alimentaires, et l'amélioration des finances des chemins de fer. Mais on ne peut compter sur cette amélioration que si le trafic se maintient au niveau actuel après l'augmentation des tarifs envisagée pour le mois de juin.

LE MARCHÉ DE LONDRES

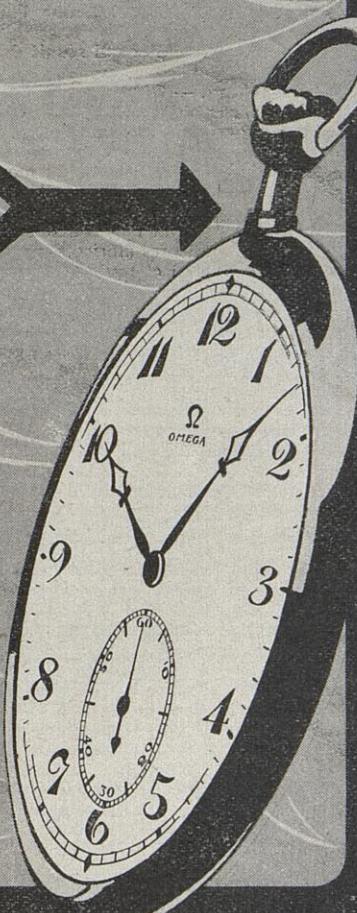
Suivant la tradition, le Stock Exchange a été fermé lundi, le premier jour d'affaires du mois de mai. Le trait dominant du marché est constitué par les importants placements en valeur de premier ordre, surtout en fonds d'Etat et en valeurs portant un intérêt fixe. Naturellement le compartiment des valeurs industrielles et spéculatives restera peu animé tant que la crise industrielle persistera. Les valeurs pétrolières, cependant, ont été assez soutenues, surtout la Mexican Eagle, la Shell ; cette dernière a surtout été ferme.

A l'issue de la crise charbonnière, la cité entrevoit la possibilité d'une nouvelle réduction du taux de la Banque à 6 % et d'une reprise des affaires. Mais rien ne fait encore prévoir la fin de la grève.

A l'annonce de l'application de nouvelles sanctions, les francs français ont été très recherchés, et pour le moment l'écart entre la devise belge et française a disparu. Le dollar s'est encore un peu amélioré, alors que le mark fléchit à 262 pour une livre sterling.

Cette rubrique ne comprend aucune publicité financière.

Paris — Imprimerie E. DESFOSSÉS, 13, quai Voltaire.



L'impôt des réparations
fréquentes et coûteuses vous atteint
si vous possédez une montre quelconque

Achetez
ce qui se fait de mieux aujourd'hui
comme précision et solidité

La Montre OMEGA

Vous la paieriez son prix mais vous ferez une sérieuse économie sur ses frais d'entretien et vous aurez la satisfaction d'avoir constamment l'heure exacte. La montre OMEGA c'est la montre de ceux qui ne se contentent pas d'à peu près, ou qui ont fait à leurs dépens l'expérience que le bon marché est toujours trop cher.

Le temps c'est de l'argent! La montre OMEGA vous en fait gagner!

En vente chez les Bons Horlogers et chez KIRBY, BEARD & C° L^d, 5, rue Auber, PARIS

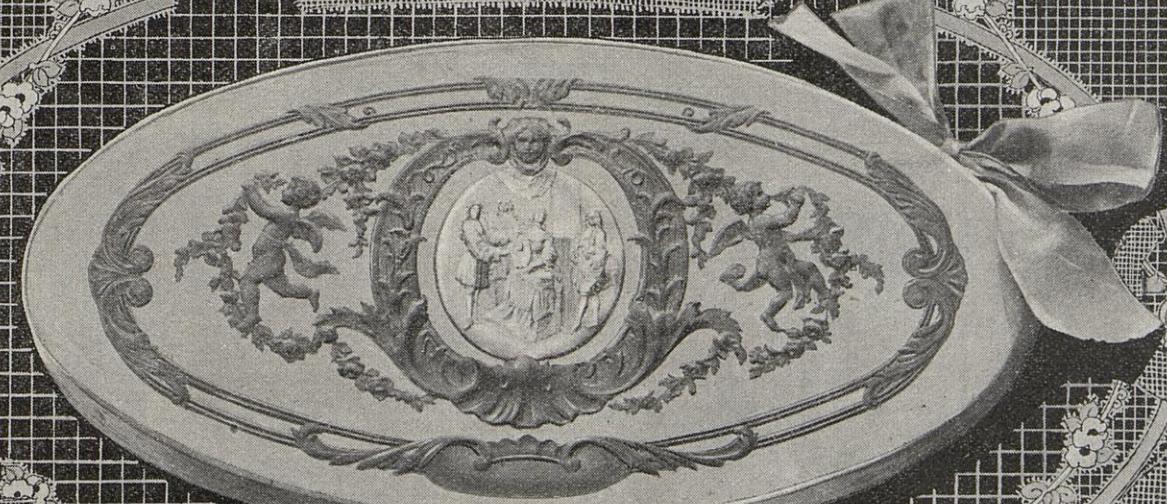
A LA
MARQUISE DE SÉVIGNE
11, Boulevard de la Madeleine
Paris

47 Rue de Sèvres

1 Place Victor Hugo

Le Baptême de l'Infante

Le Grands Baptêmes



Courrier de Tante Marguerite

Cousin Polyglotte. — Se met à la disposition des nièces et neveux de Tante Marguerite pour toutes traductions en anglais, italien, allemand, espagnol, danois.

Conditions raisonnables.

Géo. — Serait très heureux de recevoir des cartes postales représentant les régions les plus pittoresques de la France particulièrement de Bretagne, d'Anjou et de Touraine. Remerciera en envoyant de jolies vues d'Alger la plus belle ville de l'Afrique du Nord. Scènes et types arabes.

Coucy-Couça. — « *Tya* » remercie sa charmante cousine « *Coucy-Couça* » de ses jolies pensées et lui en envoie quelques autres en remerciement. « *Le prier pas dans le bonheur c'est d'être convaincu qu'il faut souffrir (Le Bruyère).* Qui a envie de bien faire se soucie peu de ceux qui le veulent empêcher et passe malgré eux (Amyot).

« *L'amour vrai est lumineux comme l'aurore et silencieux comme la tombe.* »

« *L'amitié est une chaîne d'or qui réunit deux âmes de cristal.* »

Tya à Maman-Gâteau. — Gâteau roulé : battre deux œufs entiers. Y verser doucement 100 grammes de sucre fin puis 100 grammes de farine. Battre le tout pendant cinq minutes. Parfumer. Ajouter un demi-paquet de levure alsacienne. Beurrer un moule carré de 0 m. 25 de côté environ. Y placer le mélange. Mettre au four. Laisser doré.

Renverser l'appareil sur un linge humide ; l'aplatir, y étendre un peu de confitures (abricots, prunes, gelée de groseilles ou cassis, etc.) et rouler la pâte sur elle-même.

Envelopper dans un papier blanc avec du sucre en poudre, laisser refroidir et couper en tranches que les « gourmands » préfèrent épaisses et les « gourmets » très fines. Parsemer de sucre en poudre.

Tante Marguerite remercie « *Tya* » des jolies pensées à elle envoyées personnellement et se fait un plaisir d'en faire profiter ses « nièces ».

« *L'esprit sans la bonté, c'est l'abeille sans le miel* » (J. Claretie).

« *Tout un ciel est dans une goutte d'eau* »,

« *Toute une âme est dans une larme* ».

« *La vie porte la jeunesse, la vieillesse porte la vie* ».

Une vieille armoire, s. v. p. — « *Recluse de Saint-Léger* » recommande l'Eglise de Saint-Léger-aux-Bois (Oise), à la charité des « nièces » et « neveux » de Tante Marguerite.

Réparée après la dévastation et rendue au culte, il faudrait une vieille armoire ou une commode, pour ranger les ornements. Des candélabres feraien également grand plaisir. Pour les envois, s'entendre avec Mme G. Marie, 23, rue Poussin, Paris XVI^e, qui indiquera le mode d'envoi le plus économique et prévenir Tante Marguerite. Vive reconnaissance assurée à qui entendra cet appel et y répondra.

Coucy-Couça. — « *Cigale de Provence* » fait savoir à « *Coucy-Couça* » qu'elle n'a pas la chanson demandée mais qu'elle possède plusieurs chansons et poésies de Botrel et se fera un plaisir de les lui envoyer si elle lui en témoigne le désir.

Toujours faire droit. — Possède une ancienne pièce de monnaie portant sur l'une de ses faces un écu français ancien avec trois fleurs de lys, entouré d'une inscription qu'elle ne peut déchiffrer. Sur l'autre face se trouve une croix dont les extrémités sont également terminées par une fleur de lys.

Désirerait savoir à quelle époque cette pièce a été émise.

Dans le cas où cette monnaie ferait plaisir à un amateur d'antiquités, la céderait volontiers contre objets peints.

Serait heureuse de recevoir le renseignement demandé sur une carte postale signée du pseudonyme du complaisant érudit.

Pastora. — Offre 1^{re} et 2^e collections de photos Potin en albums, contre dentelle, fil et fuseaux de préférence. Remercie toutes les « *cousines* » qui lui ont témoigné de la sympathie, particulièrement « *Rose-monde* » et « *Toujours faire droit* ».

« *Pastora* » se tient à la disposition de toutes pour tous conseils concernant son art et répondra dans le « *Courrier* » aux questions qui lui seront posées sur son cours d'aquarelle.

Amie du Monde Illustré, habitant une jolie maison de campagne à proximité de Paris prendrait pensionnaires pour l'été. Bonnes conditions. Demander tous renseignements à Tante Marguerite.

La corbeille à ouvrage de Tante Marguerite. — Tante Marguerite rappelle à ses nièces que la vente de « *l'Aide mutuelle au Foyer* » qui a pour but de procurer aux femmes sans relations commerciales, des débouchés pour les travaux exécutés à la maison, aura lieu les jeudi 2 et vendredi 3 juin, 21, rue Cadet, dans la salle des Fêtes du *Petit Journal*.

Tous les objets destinés à être vendus devront parvenir du 25 avril au 21 mai.

Donnera volontiers tous renseignements complémentaires à qui voudra bien les lui demander.

TANTE MARGUERITE

ÉCHOS

Avis aux sportifs.

La demande de nombreuses sociétés et de nombreux sportifs, M. Henry-Paté, député de Paris, président du Groupe parlementaire d'éducation physique et de sports et président du Comité national de l'Education physique et sportive, recevra au siège du Comité, 100, boulevard Haussmann, tous les lundis de 5 heures à 6 h. 1/2. (Téléph. Elysée 54-43.)

Les sportifs qui ne pourraient pas être libres le lundi seront reçus sur demande d'audience.

M. Jean de Castellane, Conseiller municipal, président du Groupe sportif de l'Hôtel de Ville, recevra au Comité national aux mêmes jours et heures.

A Lyon. — *Les Petites Conférences.*

Leur succès, brillamment inauguré par Alfred Mortier, s'est affirmé ces jours derniers par la conférence de M. Henri Focillon, qui a eu lieu devant un public très nombreux. L'orateur traitait ce sujet : Un nouvel univers, poètes et peintres contemporains. Après avoir montré que l'art était le miroir de l'idée que l'homme se faisait de l'univers, et en prenant pour exemple la Grèce, le XIII^e et le XVI^e siècles français, caractérisés en quelques traits nets, peints à larges touches imaginées, il aborda l'étude de ce « *nouvel univers* » dans lequel nous baignons. « Nous n'avons qu'à faire un effort de volonté pour le voir ». Le « *renouvellement* » de la cou-

leur, et surtout de la lumière pour les peintres, l'élargissement de l'espace par la science, la poésie du chemin de fer et de l'usine notée par un Verhaeren, un Walt-Whitman, la vie « *unanime* » célébrée par un Jules Romain, la solidarité intime des êtres chantée par un Charles Vildrac, voilà l'univers nouveau dont M. Henri Focillon nous a lumineusement ouvert les portes et où les Petites Conférences nous invitent à entrer.

Une merveilleuse recette à retenir.

Pour avoir les yeux brillants et expressifs, il faut posséder de longs cils et l'arcade sourcilière bien marquée et sombre en usant chaque jour de la *Sève Sourcilière* spécialité de la Parfumerie Ninon, 31, rue du 4-Septembre, Paris, qui fait allonger les cils et épaisseur les sourcils, on donnera de l'éclat au regard. De même, pour entretenir la fraîcheur et la jeunesse du visage, la *Brise Exotique* de la Parfumerie Exotique, 26, rue du 4-Septembre, Paris, en effaçant les rides en éclaircissant le teint, donne charme et jeunesse au visage.

Service automobile de

La Bourboule-Le Mont-Dore-Besse par Murols
Du 15 juin au 15 septembre. — La Bourboule départ 12 h. 45, Le Mont-Dore départ 13 heures, Murols arrivée 14 h. 05, Besse arrivée 14 h. 30.

Pris total par place et par voyage simple au départ de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire : 1^{re} cl. 108 fr. 45, 2^e cl. 75 fr. 40, 3^e cl. 52 fr. 15 ; pour Besse : 1^{re} cl. 110 fr. 45, 2^e cl. 77 fr. 40, 3^e cl. 54 fr. 15.

Billets directs et enregistrement direct des bagages de Paris-Quai d'Orsay pour Saint-Nectaire et pour Besse.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Saison thermale
à Saint-Nectaire par Le Mont-Dore.

Services automobiles en correspondance au Mont-Dore avec les trains express de ou pour Paris-Quai d'Orsay.

Service de nuit. — a) Du 15 au 31 mai. — Paris départ 18 h. 35, Le Mont-Dore arrivée 6 h. 28, Saint-Nectaire arrivée 8 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et de 2^e classes entre Paris-Quai d'Orsay et Le Mont-Dore.

b) Du 1^{er} juin au 20 septembre. — Paris départ à 22 heures, Le Mont-Dore arrivée 7 h. 39, Saint-Nectaire arrivée 9 h. 30.

Voitures directes des 3 classes. — Wagon-Lits avec couchettes entre Paris-Quai d'Orsay et Le Mont-Dore.

Service de jour. — Du 1^{er} juin au 30 septembre. — Paris départ 8 h. 01, Le Mont-Dore arrivée 18 h. 20, Saint-Nectaire arrivée 20 heures.

Voitures directes des 3 classes. — Wagon-Restaurant entre Paris-Quai d'Orsay et Eguisheim.

REBUS

Explication du Rébus n° 3304.

Chaque dimanche voit fleurir de nouveau la tombe du soldat inconnu.

Chat — queue — dix manches — v'oie — fleur — ir — 2 noue veau — la tombe — du sol — da — i commu.



Solutions justes du rébus du n° 3304.

Cléo, Bar de la Cuvette, Carpentras ; Carmen Cassagne, Bordeaux ; Central Hôtel, Thouars ; Louis et Lucien, les Edips du Bar provençal, Marseille ; le Chasseur de la Brasserie du Templier, Marseille ; P. et H. Descamps, Lille ; d'Hadrien, Café de la Rotonde, Orléans ; les Mandarins du Café de Paris, à Cherbourg ; l'Edipe du Grand Café Glacier, Marenco, Algérie ; le Bureau du sous-chef de gare principal, Béziers ; L'anti diable à Châteaurenard ; les Amis de Raphaële, American-Palace, Perpignan ; les Sans-Souci, Café Henri IV, Châteaurenard ; le Café du Phénix à Saint-Chamond, Loire ; les Clapassés du Bar des Colonnes, Montpellier ; Laure An ; Bar Marcellin, Marseille ; Marius, Café du Progrès, Istres ; Henri Cavasse, Café des Arts, Aix-en-Provence ; Un qui n'est pas l'autre à Alzonne ; H. B. B. ; Cauliflower, Hôtel Terminus, Décazeville ; Colette la brune et Raymonde la blonde du Café du Commerce, à Martigues ; le Lauréat du concours d'élegance du Moto-Club de Salon ; Honoré Frères, Grand Café, Collior, Pyrénées-Orientales ; Ecila, avenue Montaigne ; Gérard, orphelin de guerre, à Niederbruck, Alsace ; Marcel Gody, Café Univers ; Bouboule, l'ex-roi du truc, Café du Commerce, à Chartres ; Dépré, les Intimes du Café de la Poste, Châteaurenard ; Escamille, Grand Café Glacier ; L. Savoy de Marseille ; Groupe des imbéciles, Labruguière ; Miquette la blonde du Café de l'Hôtel de Ville, à Fribourg ; Germain André et Georges Henri, Thiers ; le Devin d'Agences ; Central Hôtel, Thouars ; Georges Ruffieux (10 ans), Café du Nègre, Lyon ; Marcel R., Grand Café du Commerce et de Tourny, Bordeaux ; Mlle Morel, Paris ; Chazotte, de Mazamet ; Hôtel-restaurant.

Mon à R. ALPH. de NEUVILLE, 71, Cee 885 m. — Paris 1^{re} et 2^e classes, 3 lots de 3 Immeubles contigus, neufs, angles r. Geoffroy-St-Hilaire, 59 ; Lacépède, 1 bis et Quatrefages, 16. Sup. tot. 1.106 m.

LIBRES propres à Hôtels, Admitions, cliniques, Collèges. M. à p. : 1.200.000 f., 800.000 f. et 1.000.000 f. S'adr. M^e Philippot, not. 10 r. St-Antoine.

MAISON 48, RUE VANDAMME, Cee 130 m. Rev. br. 3.989 f. M. à p. : 25.000 f. Adj. s. 1 encl. ch. not. Paris, 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

2 MAISONS à PARIS, R. COYSEVOX, 8 et 8 bis. Rev. br. 2.100.000 f. M. à p. : 160.000 f. chac. Créd. Fonc. fac. réun. adj. 1 encl. ch. not. 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

Mon à R. ALPH. de NEUVILLE, 71, Cee 885 m. — Paris 1^{re} et 2^e classes, 3 lots de 3 Immeubles contigus, neufs, angles r. Geoffroy-St-Hilaire, 59 ; Lacépède, 1 bis et Quatrefages, 16. Sup. tot. 1.106 m.

LIBRES propres à Hôtels, Admitions, cliniques, Collèges. M. à p. : 1.200.000 f., 800.000 f. et 1.000.000 f. S'adr. M^e Philippot, not. 10 r. St-Antoine.

MAISON 48, RUE VANDAMME, Cee 130 m. Rev. br. 3.989 f. M. à p. : 25.000 f. Adj. s. 1 encl. ch. not. Paris, 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

2 MAISONS à PARIS, Cité de l'Avenir, 1 et 7. Cee 122 et 127 m. Rev. br. 4.110 f. et 2.800 fr. M. à p. : 30.000 et 15.000 fr. Adj. s. 1 encl. ch. not. 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

MAISON à Paris, Cité de l'Avenir, 1 et 7. Cee 122 et 127 m. Rev. br. 4.110 f. et 2.800 fr. M. à p. : 30.000 et 15.000 fr. Adj. s. 1 encl. ch. not. 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

MAISON à Paris angle Place de la Sorbonne, 6 et R. Champollion, 21. Rev. br. act. 18.190 f. env. Prêt C. Fier. M. à p. : 225.000. Adj. ch. not. le 24 mai. S'adr. M^e A. Girardin, not. 43 r. Richelieu

2 MAISONS à Paris, Cité de l'Avenir, 1 et 7. Cee 122 et 127 m. Rev. br. 4.110 f. et 2.800 fr. M. à p. : 30.000 et 15.000 fr. Adj. s. 1 encl. ch. not. 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

MAISON à Paris, Cité de l'Avenir, 1 et 7. Cee 122 et 127 m. Rev. br. 4.110 f. et 2.800 fr. M. à p. : 30.000 et 15.000 fr. Adj. s. 1 encl. ch. not. 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

MAISON à Paris angle Place de la Sorbonne, 6 et R. Champollion, 21. Rev. br. act. 18.190 f. env. Prêt C. Fier. M. à p. : 225.000. Adj. ch. not. le 24 mai. S'adr. M^e A. Girardin, not. 43 r. Richelieu

2 MAISONS à Paris, Cité de l'Avenir, 1 et 7. Cee 122 et 127 m. Rev. br. 4.110 f. et 2.800 fr. M. à p. : 30.000 et 15.000 fr. Adj. s. 1 encl. ch. not. 24 mai 1921. S'adr. M^e Marotte, not. 9, Bd St-Michel dep. encl.

MAISON à Paris, Cité de l'Avenir, 1 et 7. Cee 122 et 127 m. Rev. br. 4.110 f.

EN VENTE DANS TOUTES LES BONNES
MAISONS de fournitures photographiques
Exiger la marque.

L'ALCOOL de MENTHE
de
RICQLÈS
est le produit hygiénique
indispensable.

LE VÉRASCOPE RICHARD

10, RUE HALÉVY
(OPÉRA)

Demander notice
25, rue Mélingue
PARIS.



PRENEZ GARDE, Madame

vous commencez à grossir, et grossir, c'est vieillir. Prenez donc tous les jours deux dragées de Thyroïdine BOUTY et votre taille restera ou restera svelte. — Le paquet de 50 dragées est expédié par le LABORATOIRE, 3, Rue de Dunkerque, à Paris, à la mandat-poste de 10 francs (francs) TRAITEMENT INOUBLIABLE ET ABSOLUMENT CERTAIN. en ayant soin de bien se faire : Thyroïdine BOUTY.

EVERITE ARDOISES

POUR TOITURES
60X60 & 40X40
EN

EVERITE
COMPOSÉ DE
FIBRES D'AMIANT ET CIMENT

Demandez Prix & Catalogue

Dépôt EVERITE
II, Avenue de Paris - PLAINE ST DENIS

DEPURATIF aux Sucs de Plantes BLEU

C'est la Guérison
de tous les Vices du Sang,
de l'Eczéma,
de la Constipation, Congestion, Rhuma-
tisme, Artérite-Sclérose.

Nettoie : les Reins, la Foie, la Vessie.

Fortifie : l'Estomac, les Bronches.

Soulage : le Coeur.

Chasse : la Bile, les Humeurs, l'Acide Urique.

SAUVEUR des Mauves de la **FEMME**.

5 fr Ph. — Cure 4 flac. 20 fr. f. mandat.

BRELAND, Pharmacien, 31, rue Antoinette, LYON

ANTICOR-BRELAND ENLEVÉE LES Cors 2 fr.
LES Cors f. 2.25

LA CRÈME FLORÉINE

REND FRAICHE DOUCE ET PARFUMÉE
LA PEAU DES MAINS ET DU VISAGE LE 1/2 1.25



DEMANDEZ UN

DUBONNET

VIN TONIQUE AU QUINQUINA

LA REVUE COMIQUE, par Jehan Testevuide



Certains parlementaires ont de la méfiance.
— Vade retro, Satan!



— C'est un malin, il ira loin. Qui pourrait l'arrêter en route ?
— Hé !... les gendarmes !



— Ach ! Pressons-nous un peu, Bertha, nous allons rater l'arrivée de ces cochons de Français !



— Le temps seul a le droit de la défigurer, dit-elle...
— Et le temps est un caricaturiste plus cruel que Bib...

Comment Bichara Les Parfums BICHARA
se trouvent partout
BICHARA
PARFUMEUR SYRIEN
10, Chaussée-d'Antin, PARIS
Téléph : Louvre 27-95

LES PRODUITS PHOTOGRAPHIQUES
CRISTALLOS
Révélateur... CRISTALLOS
Fixoviseur... CRISTALLOS
Renforçateur... CRISTALLOS
etc. etc.
EN VENTE PARTOUT.
Fournitures Photographiques - Draperies - Bazar
Échantillon franco contre 0.50 en timbre
GROS : 67, Boulevard Beaumarchais - PARIS

PORTE-BOUTEILLES
EN FER
BARBOU
ARTICLES DE CAVES
BARBOU FILS
52, Rue Montmartre. — PARIS
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE 1921

LES VÉRITABLES CYCLES
CLÉMENT
CYCLES CLÉMENT
SONT SIGNÉS
Clément.
USINE - PRÉ - ST - GERVAIS. (SEINE)

LE SAVON BERTIN
565
VAUT DE L'OR

SEINS
développés, reconstitués,
raffermis en deux mois par les
Pilules Orientales
Seul produit qui assure à la femme une
poitrine parfaite sans nuire à la santé.
Le flacon av. notice, 11.60 fco cont.
mandat ou 12.20 contre remb.
J. RATE, ph. 45, rue de l'Échiquier, PARIS.
Genève, Ph. A. Junod - Bruxelles, Ph. St-Michel.

Merveilleuse Crème de beauté
PARFUM SUAVE
J. LESQUEN-DIEU-PARIS
REINE DES CREMES
EN VENTE PARTOUT



VITTEL GRANDE SOURCE

Régime des Arthritiques !

DANS TOUTES PHARMACIES

et 24, rue du 4-Septembre. Paris

TRAITEMENT
SERIEUX,
efficace, discret,
facile à suivre même
en voyage, par les
COMPRIMÉS DE GIBERT
10 ans de succès ininterrompu
La boîte de 50 comprimés Onze fr. (impôt compris)
Envoyé franco contre espèces ou mandat adressés à la
Marmacie GIBERT, 18, Rue d'Aubagne — MARSEILLE
Très nombreuses déclarations médicales et
attestations de la clientèle.
Dépôts à Paris: Phis Centrale Turbigo, 57, rue de
Turbigo; et Phis Planche, 2, rue de l'Arrivée.

ON RECOUD VITE ! AVEC LA MACHINE A COUDRE



AUTOMOTO

USINES À ST-ÉTIENNE

MAGASIN DE VENTE : 152, AVENUE MALAKOFF, PARIS

Paris. — Imprimerie E. DESFOSSES, 13, quai Voltaire.

Publicité Agence FOURNIER. — LYON.